



Transformer la connaissance en compétences

BÂTIR DES PONTS VERS UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

DES PRATIQUES PROMETTEUSES POUR LES JEUNES



L'Association ontarienne des
sociétés de l'aide à l'enfance

Unis pour le bien-être des enfants de l'Ontario

Comité du projet «Bâtir des ponts»:

Sharon Norrington, gestionnaire de projet, Société de l'aide à l'enfance de Haldimand-Norfolk
Anna Bozza, Services à l'enfance et à la famille de Niagara
Diane Brennan, Services à l'enfance et à la famille de Niagara
Mary Dean, Société de l'aide à l'enfance de London et Middlesex
Adam Diamond, Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance, YouthCAN
Cathie Knapp-Fisher, Services à l'enfance et à la famille de Brockville, Leeds et Grenville
Mary Hutchings, Société de l'aide à l'enfance de Toronto
Rory Gleeson, Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance
Phyllis Lovell, Société de l'aide à l'enfance de Grey Country
David Rivard, Société de l'aide à l'enfance de Toronto
Virginia Rowden, Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance
Alicia Venditti, Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance, YouthCAN
Melanie Persaud, consultante et rédactrice

Supervision du projet:

Comité des projets provinciaux

Financé par:

Comité des projets provinciaux

Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance

Contact:

AOSAE

75, rue Front Est

Toronto, Ontario

Canada M5E 1V9

(416) 987-7725 Fax (416) 366-8317

Clause de non-responsabilité: ce rapport a été élaboré par le Comité du projet «Bâtir des ponts» et rédigé par Melanie Persaud (en association avec le Child Welfare Institute de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto). Ce rapport a été approuvé par l'exécutif de la Section des directeurs locaux (DL) au nom de la Section des DL. Le financement a été assuré par l'Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) par l'entremise du Comité des projets provinciaux. Ce rapport se veut un document de référence dans le domaine de la protection de l'enfance. Il ne s'agit pas d'un énoncé de politique et ne représente pas une position politique de l'AOSAE, la Section DL ou de tout autre groupe de protection de l'enfance.

Table des matières

Sommaire.....	3
Introduction.....	5
Pourquoi bâtir des ponts vers un sentiment d'appartenance	5
Qu'est-ce qu'un bon parent ferait?.....	6
Leçons à tirer des recherches.....	7
Comment ce guide a été développé.....	8
Utiliser ce guide.....	8
Les relations.....	9
La famille et les relations individuelles	9
Les mentors	13
Les activités communautaires	15
L'implication des jeunes et l'espace qui leur est accordé.....	17
Santé.....	19
Santé physique.....	19
Santé mentale	21
Éducation.....	23
Secondaire	23
Post-secondaire.....	26
L'identité.....	29
Expériences de travail, planification de carrière, bénévolat	31
Prendre soin de soi: l'apprentissage des aptitudes à la vie quotidienne	33
La gestion des finances.....	36
Logement et hébergement.....	38
Le contrat de soins et entretien prolongés (SEP).....	41
La résiliation: un concept désuet	43
L'âge du départ.....	46
Soutien financier	48
Personnel.....	50
Les droits des jeunes.....	52
Évaluation.....	53
Conclusion	55
Références	56
Appendice A—Pacte de la stabilité	58



SOMMAIRE

Être placé n'est pas synonyme de sentiment d'appartenance. Le sentiment d'appartenance implique que l'on se sente accepté, en sécurité et encouragé. Les jeunes pris en charge, nous ont confié que ce sentiment d'appartenance leur manquait, puisqu'on les poussait à quitter les Sociétés de l'aide à l'enfance (SAE) avant qu'ils ne soient prêts.

Les recherches démontrent que le bien-être des jeunes pris en charge peut être amélioré. Ce guide a été développé afin d'inspirer l'ensemble des SAE à «bâtir des ponts vers un sentiment d'appartenance» pour les jeunes pris en charge. Le sentiment d'appartenance peut être créé par le biais de familles permanentes, de mentors, d'activités communautaires ou par l'engagement des jeunes. Une fois que ces liens sont tissés, il y a de nombreuses autres choses que les employés, les familles d'accueil et les bénévoles peuvent faire afin d'assurer la réussite des jeunes au-delà du temps qu'ils auront passé sous la tutelle de la SAE.

En prenant pour point de départ les dimensions du modèle *S'occuper des enfants en Ontario (SOCENOn)* et la philosophie de «ce qu'un bon parent ferait», ce guide expose en détails les objectifs, les connaissances actuelles et les pratiques novatrices de l'Ontario et d'autres juridictions. Le guide fournit aussi des idées sur lesquelles bâtir.

Le but de ce guide est de mettre en lumière l'importance d'aider tous les enfants et les jeunes à grandir avec un sentiment d'appartenance. Le Comité de direction donne son aval au principe du «bon parent» en tant que modèle et, jusqu'au degré le plus élevé possible, à l'idée de normaliser l'expérience de grandir en étant pris en charge.

Les objectifs spécifiques de ce guide sont:

- » que le but du programme ne soit plus de «préparer au départ» mais bien d'«aider les jeunes à créer des **relations à vie**, incluant au moins une relation privilégiée avec un mentor pour chaque jeune pris en charge».
- » d'encourager les jeunes à élargir leur palette d'**intérêts** et à prendre part à de multiples activités communautaires afin de pouvoir créer des liens, développer des aptitudes et des connaissances, peu importe leur âge.

- » offrir aux jeunes des opportunités intéressantes de contribuer à un environnement accueillant au sein duquel ils pourront **tisser des liens avec d'autres jeunes**.
- » aider les jeunes à atteindre une **santé** optimale en les éduquant, en les référant et les mettant en contact avec les spécialistes appropriés et en prolongeant la durée des bénéfices couverts par un régime d'assurances.
- » favoriser la **santé mentale** des jeunes en posant rapidement des diagnostics, en les référant au besoin à d'autres services et en collaborant lorsque ces services sont inexistantes.
- » s'assurer que chaque jeune termine son **éducation secondaire**.
- » offrir un accompagnement ainsi qu'un soutien émotionnel et financier pour que les jeunes poursuivent et complètent leur éducation **collégiale**.
- » encourager les jeunes à explorer tous les aspects de leur **identité** grâce aux registres d'évolution de l'enfant, aux histoires d'ordre social, aux modèles, aux mentors et aux événements spéciaux.
- » offrir aux jeunes des débouchés de carrière par le biais d'**expériences de travail**, de bénévolat et de l'élaboration d'un plan de carrière afin qu'ils apprennent comment se présenter et se conduire dans diverses situations.
- » offrir aux jeunes toutes les chances d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne, notamment la nutrition, l'hygiène ou la gestion, dans un **cadre familial** et de groupe qui sied aux besoins respectifs de chaque jeune.
- » travailler afin de soutenir les jeunes dans une **famille d'accueil** aussi longtemps qu'ils ont un lien avec l'agence puis, lorsque ceci n'est plus possible, les aider à trouver un logement qui correspond à leurs besoins.
- » faire graduellement évoluer les jeunes vers **des foyers et des familles permanentes**, au moins jusqu'à ce qu'ils aient fini l'école secondaire, et utiliser les Soins et entretien prolongés (SEP) uniquement s'il n'y a pas d'autre alternative.
- » trouver un juste milieu entre «**soins**» et «**responsabilités**», mettre un terme au contrat SEP uniquement en cas de circonstances extrêmes et **être flexible** quant à l'âge auquel le jeune doit cesser d'être pris en charge.
- » offrir un **soutien financier** en fonction des besoins et des buts du jeune, et toutes les agences situées dans la même région accordent la même hausse annuelle de leurs allocations en fonction de l'augmentation du coût de la vie.
- » s'assurer que les jeunes soient au courant de leurs **droits et responsabilités**, spécialement en ce qui a trait à la période qui se situe entre 18 ans et le moment où ils quittent la SAE.
- » essayer d'**évaluer les résultats** et utiliser ces informations dans le but d'améliorer les services.

Le comité reconnaît qu'il y a beaucoup d'enfants et de jeunes pris en charge qui possèdent des besoins particuliers. Pour certains, incluant les jeunes avec des handicaps intellectuels, la fin de la prise en charge est causée par une transition vers un autre système de soins. Pour d'autres, elle peut être générée par des facteurs divers, tels la grossesse, la réunification avec la famille élargie ou le contact avec le système judiciaire.

Ce guide suggère que peu importe les défis inhérents aux jeunes pris en charge, ceux qui en prennent soin doivent le faire selon la perspective du «bon parent». De nombreux efforts sont requis afin de soutenir les jeunes à risque. Néanmoins, s'il sait que quelqu'un est son «bon parent», même le plus difficile des jeunes saura en tirer profit lors de sa lutte pour trouver le bon chemin.



INTRODUCTION

Pourquoi bâtir des ponts vers un sentiment d'appartenance

Ce guide a été intitulé «Bâtir des ponts vers un sentiment d'appartenance: des pratiques prometteuses pour les jeunes» afin de mettre l'accent sur la croyance fondamentale voulant que les jeunes pris en charge ont besoin d'éprouver un sentiment d'appartenance. C'est à la communauté s'occupant du bien-être de l'enfant que revient la responsabilité d'offrir des services qui favorisent ce sentiment. En général, ces jeunes ne possèdent pas d'attaches familiales solides et sont ainsi privés d'un filet de sécurité et de l'acceptation et de la sécurité (appartenance) que ces liens peuvent habituellement offrir.

Les jeunes nous ont confié qu'ils se sentaient forcés de quitter le système bien avant d'être prêts (AOSAE, 2006). En effet, le système du bien-être de l'enfance est fondé sur le principe de l'arrêt de la prise en charge, possiblement à 16 ans, vraisemblablement à 18 ans et impérativement à 21 ans. Contrairement aux enfants et aux jeunes vivant au sein de «familles normales», les liens que les jeunes pris en charge nouent avec leur parents d'accueil, leurs frères et sœurs d'accueil, leurs frères et sœurs biologiques, les travailleurs sociaux, les professeurs, le personnel des foyers d'accueil et les amis à l'école sont tous trop fragiles et finissent par se briser. Les jeunes pris en charge semblent être «conditionnés» à constamment être en déplacement, ce qui les empêche de se concentrer sur grandir, se faire des amis, finir l'école et penser à leur futur.

Les pratique d'usage du secteur du bien-être de l'enfance vise à trouver rapidement un foyer permanent pour les enfants et les jeunes. Si c'est impossible, le but devient alors de préparer les jeunes à vivre par eux-mêmes. La stabilité et la préparation à la vie adulte ne devraient pas être incompatibles. Au contraire, lorsqu'un foyer permanent ne peut être trouvé, le but devrait devenir, pour le jeune, de tisser et d'entretenir une relation à vie. Bien que le fait d'avoir grandi en étant pris en charge fera toujours partie intégrante de leur personnalité, les jeunes ne peuvent appartenir à un système toute leur vie. Et ce, même si les membres qui constituent ledit système font preuve des meilleures intentions. Les jeunes pris en charge ont besoin de quelqu'un à qui s'identifier, de quelqu'un qui prend soin d'eux en cas de besoin et de quelqu'un sur qui ils peuvent compter, quoiqu'il arrive.

Les jeunes qui ont été pris en charge par le système, les académiciens et les experts décrivent tous les bienfaits de la stabilité et des relations permanentes. Même si un jeune a grandi en étant pris en charge par l'État, s'il a appris les aptitudes à la vie quotidienne par le biais d'un programme formel et qu'il termine son éducation, une relation permanente lui permet d'avoir un endroit où passer ses vacances, un lieu où appeler en cas d'urgence et surtout, elle lui assure un sentiment d'appartenance.

Si les employés, les parents adoptifs et les bénévoles du système du bien-être de l'enfance peuvent poser les bases qui permettront aux jeunes de nouer des relations permanentes, que doit-on faire de plus pour les aider à réussir? Le modèle créé par *S'occuper des enfants en Ontario (SOCENON)* offre une structure qui nous permet d'être certains que les besoins d'un enfant sont comblés et ce, à tous les niveaux. Les jeunes pris en charge nous ont aussi soumis une autre technique. Ils ont demandé à l'ensemble des SAE de tester chacune de leurs politiques en se demandant d'abord: «Qu'est-ce qu'un bon parent ferait?» et de mettre ensuite cette question à l'avant-plan pour chacun des services que nous leur offrons.

Qu'est-ce qu'un bon parent ferait?

Cela fait de nombreuses années que les jeunes donnent des conseils à l'AOSAE sur les moyens qu'elle devrait employer pour améliorer leur séjour dans le système et pour mieux les préparer aux futures étapes de leur vie. Depuis 1985, les jeunes ont pris part aux conférences de l'AOSAE. L'accent a toujours été mis sur des secteurs particuliers tels le placement en famille d'accueil, les relations jeunes/employés ainsi que les finances. En juin 2007, on a demandé aux jeunes pris en charge par les Sociétés de l'aide à l'enfance de faire un exposé au personnel du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ainsi qu'à l'AOSAE. Les jeunes ont affirmé que tandis que le manque de financement et l'absence de cohérence au niveau de la politique des agences, que ce soit à l'intérieur d'une même agence ou au sein du réseau, étaient effectivement problématiques, il y avait un aspect bien plus urgent encore à prendre en compte. Les jeunes souhaitaient en effet que leur parent institutionnel prenne en considération ce qu'un bon parent ferait en élevant ses enfants. Cette requête rejoint les commentaires livrés par les jeunes recevant des Soins et entretien prolongé (SEP) ainsi que les propos recueillis par les employés de la SAE dans le cadre du rapport de 2006 sur les Jeunes cessant d'être pris en charge par la SAE. Ce rapport recommande que les jeunes ne quittent pas le système avant d'être réellement prêts, qu'on leur offre du soutien financier et émotionnel au-delà de leurs 21 ans et qu'on ne procède à une «coupure draconienne» qu'en dernier recours. En somme, qu'on utilise un modèle plus «parental».

Les jeunes ont souligné qu'en tant que bons parents, les SAE...

- » feraient tout ce qui est en leur pouvoir afin d'assurer que les enfants et les jeunes vivent dans un contexte familial aussi normal que possible, au sein duquel ils noueraient des liens à vie;
- » aideraient à créer, à encourager et à soutenir au moins une relation qui pourrait se développer durant toute une vie;
- » s'assureraient que les enfants et les jeunes réussissent à l'école;
- » aideraient les jeunes à devenir des adultes responsables et, lorsqu'ils seraient prêts, les soutiendraient dans leur transition à une vie indépendante;
- » «lutteraient» pour préserver leur relation avec leurs enfants et feraient tout ce qui est en leur pouvoir afin de les encourager à maintenir ses liens en utilisant tous les moyens mis à leur disposition;
- » parleraient avec les jeunes de leurs rêves et de leurs plans pour le futur et les impliqueraient activement dans la réalisation de ces rêves;
- » attendraient d'un jeune qu'il atteigne son plus grand potentiel et renforceraient ces attentes en l'encourageant et lui offrant du soutien;
- » seraient présents pour soutenir les jeunes lorsqu'ils vivent des événements importants;
- » garderaient une porte toujours ouverte. Même après leur départ, les jeunes doivent savoir qu'ils peuvent toujours revenir dans un environnement au sein duquel ils peuvent se recentrer sur leur avenir.

Leçons à tirer des recherches

Les principes de «ce qu'un bon parent ferait» sont en partie nés lors de recherches conduites aux États-Unis. Nous portons un intérêt particulier à la Midwest Evaluation of the Adult Functioning of Former Foster Youth: Outcomes at 21 qui indique que de continuer à être pris en charge plus longtemps peut mener à une plus grande réussite au niveau scolaire, à un salaire plus élevé et à une maternité différée.¹

Au Canada, la seule étude longitudinale qui ait été complétée concerne un échantillon très restreint. En Colombie-Britannique, trente-sept jeunes ont été suivi pendant une période de deux ans et demi suite à la fin de leur prise en charge. En comparaison avec leurs pairs qui n'avaient pas été pris en charge, les jeunes faisant partie de cette étude:

- » avaient un niveau de scolarité moins élevé;
- » étaient plus enclins à faire de l'aide au revenu leur source de revenu principale;
- » étaient portés à consommer davantage d'alcool et de drogues;
- » avaient un réseau de soutien social plus fragile ainsi que des liens de famille moins solides;
- » ont rapporté, et tout particulièrement s'ils étaient de jeunes parents, que leur plus grand problème de santé était la dépression.

Avec le temps:

- » le nombre d'itinérants et de sans abris avait augmenté;
- » davantage de participants faisaient appel à l'aide au revenu.²

Les résultats scolaires sont des indicateurs majeurs du futur des enfants et des jeunes. Quatre-vingt quatorze pourcent des SAE ont participé au sondage Gateway to Success mené par l'AOSAE et visant à évaluer le statut scolaire des jeunes placés sous la tutelle de l'État ou anciennement placés sous la tutelle de l'État:

- » Bien que la Loi exige que les jeunes de moins de 18 ans fréquentent l'école, 21 % des jeunes ne vont pas à l'école. Il se peut cependant qu'il y ait des circonstances valables qui expliquent ceci, telle une santé fragile. Une exploration plus approfondie de cette question est nécessaire.
- » Seulement 42% des jeunes de 19 et 20 ans semblent être en voie de compléter leur éducation secondaire avec succès. En comparaison, le taux provincial d'obtention du diplôme d'études secondaires au sein de la population générale était de 75% en 2006-2007.
- » Seulement 21% des jeunes âgés entre 18 et 20 ans ont poursuivi leur éducation post-secondaire. En comparaison, au niveau provincial, 40% des 18-24 ans de la population générale, ont suivi des études post-secondaires à l'automne 2006.
- » De ceux qui poursuivent une éducation post-secondaire, 84% se tournent vers l'apprentissage ou les collèges communautaires et 16% vers l'université.³

Notre propre sondage mené en Ontario auprès de 300 jeunes ayant recours aux allocations de Soins et entretien prolongés ainsi que de 300 employés des SAE nous a démontré:

- » que l'on ne doit pas exiger des jeunes qu'ils cessent d'être pris en charge avant d'être prêts;
- » que l'on doit pouvoir leur offrir du soutien émotionnel pendant de nombreuses années suivant leur 21e anniversaire;

- » que l'on doit offrir du soutien émotionnel, même après l'arrêt du soutien financier;

- » que la fin de la relation entre le jeune et la SAE devrait être le dernier recours pris par la Société.⁴

Comment ce guide a été développé

Ce guide se fonde sur une étude exhaustive de la littérature ainsi que sur des entretiens téléphoniques avec certaines SAE ontariennes et un sondage mené par l'AOSAE auquel 21 agences ont répondu. Les SAE sont allées de l'avant afin d'offrir aux jeunes des services appropriés mais, de manière générale, elles ont agi de façon isolée. Le but de ce guide est de souligner et de partager les nombreuses pratiques novatrices d'ores et déjà utilisées par les SAE afin de «bâtir des ponts vers un sentiment d'appartenance». Les SAE ne sont pas individuellement nommées dans ce guide.

Ce rapport démontre que plusieurs de ces ponts peuvent être bâtis dans le cadre législatif déjà existant. Il suffit d'effectuer des changements dans la philosophie des services et d'utiliser les ressources existantes, les dons amassés et diverses formes de bénévolat.

Utiliser ce guide

Ce guide nous apprend comment «bâtir des ponts» afin que nos jeunes éprouvent un sentiment d'appartenance et aient le plus de chances possibles de réaliser leurs rêves. Il vise à promouvoir la cohérence et la collaboration sur le terrain. Il privilégie la philosophie de «ce qu'un bon parent ferait» et une structure de SOCENOn, tout en portant attention aux problèmes qui préoccupent les jeunes plus âgés. Il contient:

- » des références: «**Ce que nous savons**»;
- » des descriptions de ponts que nous avons déjà bâtis: «**des idées novatrices**»;
- » des «**Idées sur lesquelles bâtir**» inspirées par des recherches et de rapports effectués en Ontario ainsi que des exemples nationaux et internationaux;
- » le cas échéant, des modèles et des outils: «**Outils**».

Chaque section commence par un objectif inspiré par «ce qu'un bon parent ferait».

¹Courtney, (2007)

²Rutman, D., Hubberstey, C. & Feduniw, A., (2007)

³Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance, (2008)

⁴Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance, (2006)



LES RELATIONS

La famille et les relations individuelles

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Présentement, le programme des agences consiste à préparer les jeunes au départ. Nombre d'entre elles tentent néanmoins de changer cet objectif, en aidant les jeunes à tisser des liens interpersonnels qui les suivront à vie. Le jeune devrait demeurer dans un environnement stable fondé sur la famille afin de pouvoir se concentrer sur l'école, le travail et leur passage à l'âge adulte.

Ce que nous savons

- » Des changements de foyers répétés et des interruptions fréquentes au système scolaire créent un sentiment d'instabilité, d'incertitude et d'errance; les relations et les rapports peuvent en souffrir;
- » Depuis qu'ils sont sous la tutelle de l'État, 20% des jeunes ont été placés plus de deux fois; 36% ont été placés trois fois ou plus;⁵
- » Les jeunes déclarent qu'ils ont besoin d'au moins une relation de soutien avec un adulte lors de leur transition à une vie indépendante;⁶

- » Plusieurs jeunes continuent d'entretenir des contacts avec leur famille biologique et peuvent éventuellement revenir habiter avec elle; une préparation à la réunification serait favorable;
- » Les employés ont rarement les moyens de soutenir les jeunes toute leur vie.

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles prennent l'enfant en charge au-delà de ses 18 ans et qu'elles continuent de lui offrir des indemnités quotidiennes de placement en famille au fur et à mesure que le jeune grandit. Les agences ne s'attendent pas à ce que le jeune quitte son foyer d'accueil et ne lui offrent pas de SEP. Le jeune demeure dans sa famille et se concentre sur la fin de ses études et l'exploration d'options pour le futur, incluant la continuation de sa scolarité;
- » qu'elles identifient de potentielles relations à vie en discutant avec les jeunes et en s'intéressant à leur passé;

- » qu'elles utilisent les rencontres centrées sur la famille afin d'identifier les personnes significatives pour le jeune;
- » qu'elles recherchent des membres de la famille en utilisant le service de famille étendue de l'agence;
- » qu'elles encouragent les jeunes à vivre avec des membres de leur famille pour une période d'essai; les jeunes continuent de recevoir des SEP et l'agence offre de l'appui;
- » qu'elles offrent des fonds supplémentaires pour les visites, afin que tous les frères et sœurs puissent se réunir et profiter d'activités familiales au même moment.



Des idées novatrices: autres juridictions

- » la loi californienne exige que les agences du bien-être de l'enfance prennent des mesures afin qu'aucun enfant ne quitte le système avant d'avoir noué une relation de longue durée.⁷ Les jeunes doivent identifier une personne qui est importante et l'agence doit faire en sorte que cette relation soit entretenue.
- » Le programme *You Gotta Believe: Finding Permanent Homes to Prevent Homelessness* de la ville de New York fait passer les adolescents et les préadolescents d'un placement en famille d'accueil à un foyer permanent. Les familles potentielles suivent une formation afin de se préparer à offrir des maisons permanentes plutôt que temporaires et reçoivent une certification d'adoption. <http://www.yougottabelieve.org/>
- » *UPLIFT: Caring Connections for Adolescents Project UPLIFT (Understanding Permanency Lessons in Future Teamwork)* Adolescent Connection du Colorado était un projet-pilote d'une durée de neuf mois, mené en 2002-2003 dans cinq comtés du Colorado, dans le but de mettre en connexion les adolescents avec des adultes précédemment impliqués dans leur vie. Parmi les jeunes participant au projet, un bon nombre présentait des obstacles à une vie stable, tels des problèmes avec le système judiciaire juvénile ou des problèmes de santé comportementale/mentale.

Sur les 56 jeunes, 47 ont tissé au moins un lien. Un total de 122 liens a été recensé pour ces jeunes. Douze d'entre eux étaient des adoptions ou des intentions d'adoption et deux jeunes ont été réunis avec leur famille biologique.⁸

- » Le *Projet de Qualification des Jeunes (PQJ)* est un programme implanté au Québec. Les travailleurs sociaux identifient les jeunes entre 16 et 19 ans qui présentent **le degré de risque le plus élevé** (troubles de comportement, aucune chance de revenir dans la famille biologique, haut risque d'employer un comportement «de rue»). Ils sont jumelés à un intervenant. En utilisant une version modifiée du *Casey-Ansell Life Skills Assessment*, les jeunes et les employés entretiennent et initient un lien familial, même minime. Ils tissent aussi de nouveaux liens, basés sur des activités et des intérêts communs, avec d'autres adultes qui travaillent avec eux sur les notions d'emploi, d'éducation et les aptitudes de vie tout en essayant d'élargir leur réseau social.⁹ http://www.publicsafety.gc.ca/res/cp/res/_fl/2008-es-19-eng.pdf Voir l'annexe A pour une copie des outils employés afin d'identifier les personnes à inclure dans le réseau social des jeunes.

- » *Group Home Step-up Project: Moving Up and Out of Congregate Care*: pendant six mois, les Services à l'enfance et à la famille de l'Alameda (Californie) se sont servis de l'étude de cas ainsi que d'outils de recherche sur le Web afin de localiser des familles qui s'engageraient à tisser des liens avec, en tout, 72 jeunes vivant dans des foyers d'accueil. Les résultats ont démontré que 50% des jeunes ont été placés ou prévoient être placés dans une famille; 17% demeurent pris en charge avec une famille activement impliquée dans un plan de traitement.¹⁰ <http://www.cpy.org/reports.html>
- » *The California Permanency for Youth Project* s'assure qu'aucun jeune ne quitte le système du bien-être de l'enfance californien sans entretenir une relation stable avec un adulte. <http://www.cpy.org/index.html> présente des stratégies et offre de nombreux outils aux agences qui

⁷Oldmixon (2007)

⁸Connecting adolescents (2004), cité dans US Department of Health and Human Services, Administration for Children and Families, juin 2006

⁹Entretien avec Jean Boislard, directeur de la réadaptation et des services sociaux, Ministère de la Santé et des Services Sociaux

¹⁰Alameda County Children and Family Services, (2005)

⁵Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2008)

⁶AOSAE (2006)

peuvent ainsi aider les jeunes à tisser des liens. La profession de foi des agences à se réengager peut être trouvée ici: <http://www.cpy.org/Files/OrgDevelopmentGuide.pdf>
Veuillez porter une attention toute particulière au pacte de stabilité retrouvé dans la section «Outils»

» En Californie, il existe une variété de programmes:

- *Destination Family, Youth Permanency Project*: une planification de placement familial stable fait sur mesure et axé sur les jeunes, qui requiert leur participation active et volontaire. <http://www.destinationfamily.org>
- *The Ruby Slippers Project*, un programme de planification de la stabilité qui place le jeune au cœur de la planification. Les jeunes sont impliqués dans la recherche de leur famille et dans le développement de relations avec cette famille. Ils doivent aussi découvrir comment entretenir des liens avec les «autres». Le programme est nommé ainsi parce que «There's no place like home» («On n'est nulle part aussi bien que chez soi»). <http://www.sacdhs.com/article.asp?ContentID=1755>

- *Lifelong Family Connections for Adolescents* <http://www.csrox.org/programs/family-connections.php>; une initiative du Massachusetts qui:
 - aide les jeunes à identifier les adultes qui sont prêts à s'engager à vie;
 - développe des placements potentiels pour les jeunes qui n'ont pas de liens permanents au sein de leur réseau social;
 - offre une formation sur les relations pour les jeunes et les adultes afin qu'ils soient bien assortis;
 - offre un soutien permanent afin d'identifier les ressources communautaires et aborder les problèmes relationnels.

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Prendre en considération la famille étendue, l'adoption subventionnée, la garde/tutelle, les soins conformes aux traditions, les options de rapatriement et le soutien à la planification; bâtir des filets de sécurité afin que les jeunes puissent revenir.
- » Offrir des subventions, une formation et des services de soutien aux tuteurs légaux permanents des jeunes, lorsque l'adoption n'est pas possible. Une étude de l'Université de l'Illinois a démontré que la tutelle subventionnée par le gouvernement fédéral est une alternative permanente et rentable au placement en famille d'accueil. [http://cfcwww.social.uiuc.edu/pubs/pdf.files/SG_Testing%20Effectiveness%20\(2008\).pdf](http://cfcwww.social.uiuc.edu/pubs/pdf.files/SG_Testing%20Effectiveness%20(2008).pdf)
- » Prendre en considération l'adoption du jeune après son 18e anniversaire lorsqu'il existe un niveau d'engagement envers le jeune et que les ordonnances de visite qui empêchent l'adoption ne sont plus valides. L'adoption peut être faite avec ou sans subventions (les jeunes qui sont adoptés peuvent encore être éligibles au soutien financier du Ministre de la Formation et des Collèges et Universités. (Les jeunes anciennement placés sous la tutelle de l'État incluent les personnes adoptées).

Outils

- » *Le Permanency Pact* est disponible au http://fosterclub.com/files/PermPact_0.pdf. Il s'agit d'un outil gratuit du *Foster Club* (un réseau américain pour les enfants et les jeunes pris en charge basé sur le Web). Cet outil est conçu dans le but d'encourager un jeune à tisser des liens à vie, de type famille étendue, avec un adulte. On y cite 45 formes de soutien qu'un adulte peut offrir à un jeune qui transite de la prise en charge à une vie indépendante.
- » *There's No Place Like Home: A Guide to Permanency Options for Foster Youth* http://www.cpy.org/sacramento_files/SacramentoGuidePermanencyOptionsYouth.pdf





LES RELATIONS

Les mentors

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les mentors sont ceux qui peuvent inspirer un individu. En encourageant leur protégé et en partageant avec lui leurs connaissances et leur expérience de vie, ils peuvent jouer un rôle significatif dans l'existence d'une personne. De nombreuses agences planifient activement et soutiennent une relation privilégiée entre un mentor et un jeune pris en charge.

Ce que nous savons

» À l'école, de nombreux jeunes peuvent avoir de la difficulté à s'entendre avec leurs pairs; les mentors et les programmes de jumelage permettent aux jeunes de partager des expériences et de bâtir des amitiés avec d'autres jeunes et adultes avec lesquels ils peuvent s'entendre.¹¹

» Les mentors constituent un capital sociétal car:

- ils sont des modèles responsables pour les enfants;
- ils leur donnent une idée de ce que la société attend d'eux;
- ils ouvrent leur horizon vers de nouvelles possibilités;
- ils répondent à des questions concernant ces possibilités;

- ils les aident à réaliser qu'ils font partie d'un réseau social élargi plutôt que d'une collectivité marginale.¹²

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles créent des relations avec un mentor en se basant sur un sport (intérêt). Une agence s'est associée à un grossiste d'équipement sportif qui fournissait de l'équipement, des entraîneurs et un bassin de mentors potentiels, afin d'aider les jeunes à participer au marathon communautaire;
- » qu'elles ont créé des programmes de jumelage avec des organisations professionnelles locales, tel le service de police;
- » qu'elles jumelaient les bénévoles avec les jeunes en se basant sur la profession du bénévole et les plans d'avenir du jeune;
- » qu'elles instaurent des programmes qui préparent les jeunes pris en charge à devenir mentors pour d'autres jeunes pris en charge. Les jeunes qui deviennent mentors reçoivent parfois des honoraires et sont responsables par exemple de la newsletter et du site Web. Ils reçoivent de la reconnaissance pour leurs heures de travail bénévole;

¹¹National Youth in Care Network (1996), ainsi que cité dans Reid & Dudding (2006)

¹²Big Brothers, Big Sisters http://bbbsba.org/be_a_big/theNeed8.php

- » qu'elles organisent des soupers pour les anciens et les nouveaux jeunes pris en charge.

Des idées novatrices: autres juridictions

- » Le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Alberta est en train d'implanter un programme de jumelage officiel pour les jeunes. Ce plan stratégique a récemment été approuvé et financé. Dix ministères et dix-sept organisations communautaires en feront partie. Il y a aussi un projet-pilote concernant l'association des Grands Frères et Grandes Soeurs (le site Web n'est pas encore développé).

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Renforcer les liens avec le secteur corporatif afin de recruter et former des mentors pour les jeunes.
- » Miser sur les intérêts que le jeune a développés et les relations qu'il a nouées (par exemple: le sport, les groupes communautaires, l'association des Grands Frères et des Grandes Sœurs, les bénévoles des SAE).
- » Tel que recommandé par les jeunes anciennement pris en charge, faire appel à eux pour obtenir du soutien et des conseils en ce qui a trait à des domaines spécifiques tel l'hébergement.¹³



¹³Havalchak et al., (2007) cité dans Goodman et al., (2008)



LES RELATIONS

Les activités communautaires

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les bons parents offrent le plus de possibilités d'apprentissage possible à leur(s) enfant(s). Plusieurs agences soutiennent et encouragent les jeunes à avoir un champ d'intérêts élargi et à prendre part à un large éventail d'activités communautaires. De cette façon ils peuvent nouer des liens, développer leurs habiletés et vivre de nouvelles expériences, peu importe leur âge.

Ce que nous savons

- » Participer à des activités communautaires est une forme de prévention ainsi qu'un indicateur de bien-être. Les jeunes qui ont signalé qu'ils participaient à des activités communautaires et parascolaires ont aussi signalé une légère amélioration de leur état de santé et un comportement moins à risques.¹⁴
- » Les chefs d'équipe, les chefs religieux et les entraîneurs sont des modèles positifs pour les jeunes.¹⁵
- » Participer à des activités scolaires ou parascolaires aide les jeunes à développer des aptitudes sociales positives, à bâtir leur confiance et à les mettre en relation avec des pairs et des adultes.¹⁶

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles paient les frais d'inscription et d'équipement afin que les jeunes puissent participer à des activités communautaires;
- » qu'elles appuient la participation des jeunes de plus de 18 ans à des activités communautaires;
- » qu'elles demandent aux jeunes de contribuer de façon raisonnable au coût d'une activité ou de rembourser les frais s'ils ne se présentent pas à son activité (les remboursements peuvent être faits à partir de SEP ou des revenus du travail d'été);
- » qu'elles payent les cours de conduite ou qu'elles en partagent les frais.



¹⁴McCreary Centre Society (2003) cited in Rutman (2005)

¹⁵Casey Family Programs (2003a) cited in Reid & Dudding (2006)

¹⁶Casey Family Programs (2001)



LES RELATIONS

L'implication des jeunes et l'espace qui leur est accordé

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Grandir en étant pris en charge par la SAE fait partie de l'identité d'un jeune. Les jeunes devraient savoir qu'ils peuvent s'exprimer. En tant que bons parents, les agences tentent d'offrir aux jeunes des opportunités intéressantes ainsi qu'un environnement propice aux rencontres avec d'autres jeunes.

Ce que nous savons

- » Les jeunes qui ont le soutien d'un adulte respectent leurs engagements de façon plus efficace que ceux qui tentent de s'organiser par eux-mêmes.
- » Des opportunités intéressantes donnent aux jeunes le goût de prendre plus de responsabilité, promeuvent l'interaction sociale et les aident à développer des aptitudes de leadership et de communications.¹⁷
- » Les jeunes ont besoin d'avoir des occasions de contribuer à l'agence; ils ont également besoin de voir des résultats à leurs actions.
- » Les jeunes doivent être menés à endosser des rôles qui leur permettront de participer au sein de l'agence; c'est une bonne

façon pour les agences d'investir dans le développement des aptitudes d'un jeune.

- » Croire qu'ils peuvent faire la différence aide les jeunes à développer leur confiance en soi. Lorsque les jeunes deviennent responsables d'eux-mêmes plutôt que d'être dirigés par quelqu'un, ils développent la confiance nécessaire pour contribuer à l'ensemble de leur communauté.¹⁸

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » que les jeunes se sont impliqués:
 - dans le cadre des activités de financement;
 - dans des présentations faites au conseil d'administration et aux groupes communautaires;
 - en faisant partie du conseil d'administration (jeunes anciennement pris en charge seulement);
 - en participant à l'assemblée générale;

- en créant une newsletter et un site Web pour les jeunes pris en charge;
- en créant un programme d'apprentissage d'aptitudes à la vie quotidienne (rémunéré);
- en invitant des jeunes à participer à des activités de réseautage;
- en décernant un prix spécial créé par les jeunes et visant à récompenser ceux d'entre eux qui ont continué de fréquenter l'école malgré les obstacles.

- » qu'elles ont aménagé au sein même de l'agence un espace réservé aux jeunes où se tiennent diverses activités; les jeunes ont accès à des ordinateurs ou à des collations et peuvent parfois y faire leur lessive.

- » qu'il y a un responsable qui s'occupe de cet espace et qui encourage les jeunes à participer aux activités et à nouer des liens et qui s'assure que des ressources (ordinateurs, brochures, nourriture, etc.) sont disponibles.

- » qu'elles impliquent les jeunes dans des activités spécifiques, tels les ateliers d'impôts donnés par les employés du département des Finances.

- » qu'elles organisent des événements spéciaux pour les jeunes pris en charge et parfois, pour les jeunes anciennement pris en charge, tels des dîners à thème ou encore des dîners d'anciens auxquels les jeunes sont conviés. Les employés et les jeunes pris en charge se préparent alors conjointement à organiser l'événement et à l'animer.

- » qu'elles mettent du transport à la disposition des jeunes vivant dans des quartiers plus éloignés afin de leur permettre d'assister aux activités et aux événements spéciaux.

- » qu'elles offrent des emplois aux jeunes au sein des agences.

- » que les jeunes sont impliqués dans le programme YouthCAN. Trente-cinq des 55 agences font partie de YouthCAN; les Youth Champions (employés) travaillent de concert avec les Youth Leaders (jeunes) afin d'organiser des réunions, de trouver les ressources nécessaires pour combler les exigences d'apprentissage de ces réunions, de coordonner des activités amusantes pour aider les jeunes à interagir et de faire équipe avec des jeunes des autres agences. www.ontarioyouthcan.org

- » que des jeunes sont impliqués dans le Youth Policy Advisory and Advocacy Group (YPAAG). YPAAG offre aux jeunes pris en charge et anciennement pris en charge l'opportunité de militer, de donner des conseils quant à l'élaboration des politiques et à faire des recommandations aux représentants du gouvernement, aux Ministères et autres, concernant l'âge d'éligibilité requise pour recevoir des services d'une SAE, du soutien émotif et financier ainsi que du soutien à l'éducation.

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Afficher les opportunités pour les jeunes dans l'agence et sur les sites Web.
- » Créer des sites Web destinés à favoriser les liens entre les jeunes.



¹⁷Oldmixon (2007)

¹⁸Casey (2001)

SANTÉ

Santé physique

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Une bonne santé est synonyme de réussite. En tant que bons parents, plusieurs agences tentent d'aider les jeunes à atteindre une santé optimale en les éduquant, en les référant aux spécialistes appropriés et en prolongeant la durée de leurs bénéfices couverts par le régime d'assurances.

Ce que nous savons

- » l'accès à un médecin de famille est limité; les jeunes peuvent avoir besoin d'assistance pour être référés.
- » 82% des jeunes placés sous la tutelle de l'État ont des besoins spéciaux liés à un trouble déficitaire de l'attention (TDA), une Hyperactivité avec déficit de l'attention (HDA) ou un trouble de développement et d'apprentissage.¹⁹
- » Selon une étude menée en Colombie-Britannique, les jeunes pris en charge sont portés à consommer davantage d'alcool et de drogues que leurs pairs.²⁰
- » Les jeunes qui grandissent au sein d'une famille peuvent bénéficier du régime d'assurance santé de leurs parents.
- » L'incidence du Syndrome de l'Alcoolisme Fœtal (SAF) est au moins 10 à 15 fois plus élevée chez les enfants et les jeunes

pris en charge que dans le reste de la population (selon une étude américaine).²¹

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » que le régime d'assurance santé ainsi que les soins dentaires et de la vue sont offerts aux jeunes de 18 à 21 ans et, dans certains cas, jusqu'à 24 ou 25 ans;
- » que des régimes d'assurance prolongés sont offerts aux jeunes qui continuent leurs études post-secondaires ou professionnelles. (Notez que pour ceux qui poursuivent des études post-secondaires, leur institution peut également leur offrir cette option, moyennant un paiement additionnel modique; le Régime d'aide financière aux étudiants et étudiantes de l'Ontario (RAFEO) offre aussi des options);
- » que les soins aux jeunes pris en charge sont administrés exclusivement par des infirmières spécialisées;
- » que, dès leur jeune âge, des conversations régulières au sujet de pratiques sexuelles sécuritaires sont amorcées avec les jeunes dans les cliniques locales de santé sexuelle;

¹⁹Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2008)

²⁰Rutman (2007)

²¹Astley et al., (2002), cité dans Goodman et al., (2008)

- » qu'elles utilisent le plan KARE (Morneau & Sobeco) afin d'offrir des assurances dentaires et une assurance-maladie complémentaire aux jeunes pris en charge, ce qui entraîne une diminution des coûts, une transférabilité du dossier de l'enfant, et une rationalisation de l'administration.

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Faire passer un examen médical et dentaire complet aux jeunes à la fin de la prise en charge et, si nécessaire, s'assurer qu'ils reçoivent les traitements subséquents.
- » S'assurer que les vaccins ont été administrés.
- » Faciliter la mise en contact avec des dentistes et des médecins avant la fin de la prise en charge.
- » Informer les jeunes de leurs droits à une assurance-maladie de base et complémentaire par le biais de rencontre en face-à-face, de newsletters, de pamphlets, des rencontres de groupe et des régimes d'assurance santé.
- » S'assurer que les jeunes ont en main une copie de leur dossier médical avant la fin de la prise en charge.
- » Renseigner les jeunes sur le Trillium Drug Program (qui couvre le coût des médicaments si vous n'êtes pas couvert par un autre programme et que vous dépensez la majorité de votre revenu en médication). <http://www.health.gov.on.ca/english/public/pub/drugs/trillium.html>
- » «Améliorer l'éducation sexuelle et la prévention de la grossesse pour les jeunes pris en charge» est une des recommandations d'une étude américaine annuelle sur les jeunes anciennement pris en charge.²²



²²Havalchak et al., (2007) cité dans Goodman et al., (2008)

SANTÉ

Santé mentale

Qu'essayons-nous d'accomplir?

En raison du traumatisme vécu en bas âge, les jeunes pris en charge ont besoin d'une attention spéciale et de soutien pour atteindre une santé mentale optimale. En tant que bons parents, les SAE tentent d'aider les jeunes à atteindre une santé mentale optimale par le biais de détection précoce, de références vers d'autres services et de collaborations lorsque les services sont inexistantes.

Ce que l'on sait

- » En 2007, 82% des jeunes placés sous tutelle de l'État avaient des besoins spéciaux liés à des troubles de comportements, des handicaps multiples, troubles de développement, des difficultés émotionnelles et des TDA/HDA.²³
- » L'incidence de maladies mentales parmi les jeunes placés sous la tutelle de l'État était de 31,7%. Les garçons étaient deux fois plus à risque de développer une maladie mentale.²⁴
- » Selon une étude menée en Colombie-Britannique, comparativement à leurs pairs, les jeunes pris en charge, et tout particulièrement les jeunes parents, rapportent que leur plus grand problème de santé est la dépression.²⁵

» Les plans de traitement doivent être flexibles. Les jeunes sont à l'occasion incapables d'utiliser les services qui leurs sont offerts.

» 46% des enfants et des jeunes utilisent des psychotropes; 29% sont en thérapie.²⁶

Idées novatrices: des exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles facilitent les discussions entre le personnel médical et les jeunes afin de les aider à mieux comprendre le but de la médication, l'utilisation adéquate, les effets secondaires et de déterminer, si nécessaire, le type d'appui dont ils ont besoin pour gérer adéquatement leurs doses.
- » qu'elles offrent un volet sur la santé mentale dans les programmes d'aptitude à la vie quotidienne.
- » qu'elles utilisent leur propre compagnie d'assurance afin de couvrir les traitements requis par les jeunes, incluant la thérapie, jusqu'à l'âge de 21 ans et même au-delà, dépendamment des circonstances.

Des idées novatrices: autres juridictions

» *Agreements with Young Adults* de la Colombie-Britannique peut offrir de l'assistance financière et des services de soutien aux jeunes âgés de 19 à 24 ans qui veulent prendre part à des programmes de réhabilitation au sein d'un groupe. <http://www.mcf.gov.bc.ca/youth/aya.htm>

Idées sur lesquelles bâtir

- » La formation du personnel et des soignants est primordiale afin qu'ils puissent dépister et intervenir le plus rapidement possible.
- » Renforcer les partenariats entre les SAE et les agences communautaires afin d'obtenir plus rapidement accès aux services clés pour les enfants et les jeunes (par exemple: la santé mentale des enfants).²⁷
- » Informer le personnel et les soignants des effets d'un traumatisme et comment il peut affecter le comportement d'un enfant à divers âges et stades de sa vie. Le personnel pourrait ainsi apprendre à prévoir les besoins des enfants et des jeunes.
- » S'assurer que les jeunes sont mis en contact avec les services du milieu adulte, pas seulement référés, avant la fin de la prise en charge.
- » Évaluer la proposition des AOSAE pour les Crown Ward Aftercare Benefits destinée à faciliter la transition à la vie adulte en offrant une assurance santé, une assurance dentaire et des Programmes d'aide aux employés (PAE) pendant les 48 mois suivant la fin de leur prise en charge, le jour de leur 21e anniversaire. L'assurance santé et les PAE seraient fournies par une compagnie d'assurances privée déjà existante et allouées selon une procédure d'adjudication compétitive, évitant ainsi aux jeunes anciennement placés sous la tutelle de l'État d'intégrer et de devenir dépendants de services destinés à des populations pauvres et marginalisées.

²³Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2008)

²⁴Burge (2007) tel que cité dans Goodman et al., (2008)

²⁵Rutman (2007)

²⁶Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2007)



²⁷Goodman et al., (2008)



ÉDUCATION

Secondaire

Que tentons-nous d'accomplir?

Parmi 17 pays industrialisés, le Canada se classe en deuxième position après les États-Unis quant au niveau de scolarité secondaire.²⁸ En tant que bons parents, les agences font tout ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que chaque jeune obtienne son diplôme d'études secondaires (DES).

Ce que nous savons

» Le rapport sur le statut des pupilles de la Couronne de 2006 du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) indique que:

- 82% des enfants et des jeunes sous tutelle de l'État ont des besoins spéciaux;
- 40% se dirigent lentement vers ou ont déjà été identifiés comme étant «à risque»;
- 49% ont des troubles de comportement.²⁹

» Les rapports de SOCENOn sur les jeunes âgés de 16+ indiquent que:

- 86% des jeunes veulent réussir à l'école;
- 20% croient que leur plus haut niveau de scolarité sera le DES;
- 19% espèrent obtenir un diplôme d'études post-secondaires.³⁰

» Le rapport Gateway to Success des AOSAE indique que:

- 21% des jeunes ne sont pas aux études;
- 42% des 19-20 ans semblent être en voie de compléter leurs études secondaires avec succès (le taux provincial est de 75%).³¹

» Les autres recherches et rapports indiquent que:

- La maison et l'école sont des lieux de rencontre importants pour les enfants et les jeunes.³²
- L'incidence du Syndrome de l'Alcoolisme Fœtal (SAF) est au moins 10 à 15 fois plus élevée chez les jeunes pris en charge comparativement au reste de la population.³³

²⁸Conference Board of Canada (2006)

²⁹Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2007)

³⁰Rapport provincial de S'occuper des enfants en Ontario (septembre 2007)

³¹AOSAE (2008)

³²Lemay and Ghazal (2004)

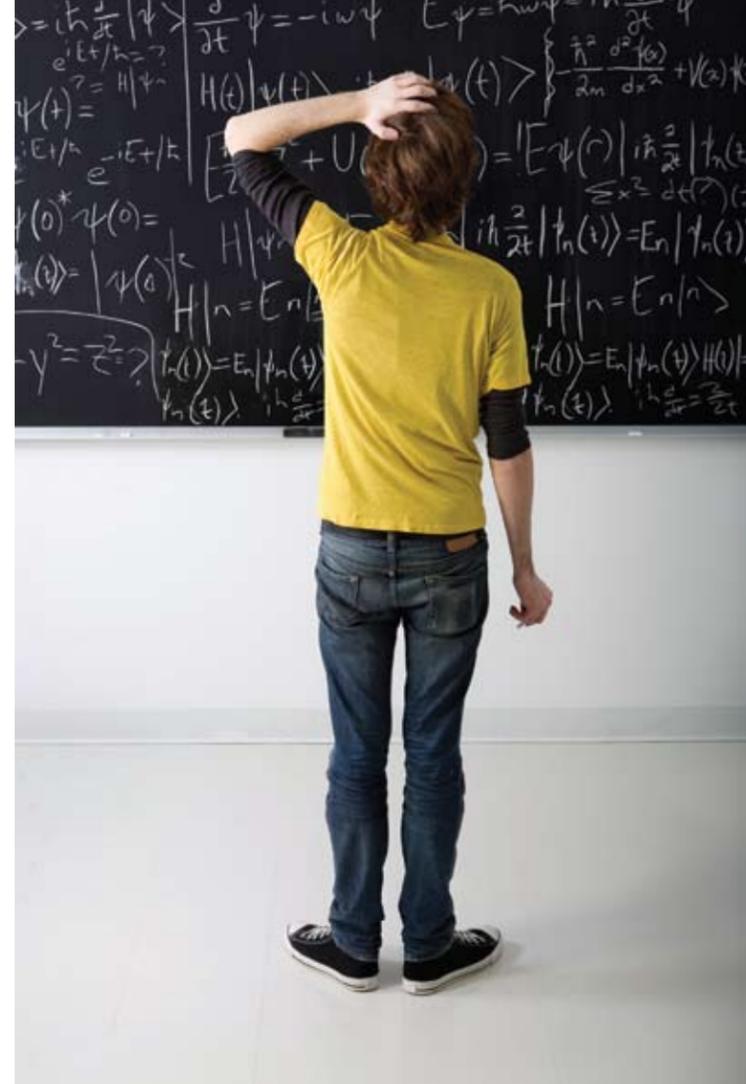
³³Astley et al., (2002) cite dans Goodman et al., (2008)

- Un des buts précis du Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse est que chaque enfant finisse son secondaire.³⁴

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles font appel à des bénévoles qui sont professeurs, directeurs d'école à la retraite ou travailleurs sociaux expérimentés afin d'intervenir auprès d'enfants et de jeunes pris en charge;
- » qu'elles implantent des groupes d'aide aux devoirs avec des étudiants de l'université locale qui offrent leurs services de tuteur;
- » qu'elles font appel à des chauffeurs bénévoles afin de reconduire les jeunes à l'école et les ramener chez eux s'ils ont déménagé dans un autre quartier;
- » qu'elles font appel à des bénévoles qualifiés (membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants) pour aider les jeunes à poser leur candidature dans des collèges et des universités, en plus de leur faire visiter des institutions d'enseignement;
- » qu'elles maximisent le temps que l'enfant passe à l'école en évitant de lui faire manquer des cours pour s'occuper de dossiers concernant la SAE;
- » qu'elles paient les frais d'évaluation scolaire en raison de longues listes d'attente;
- » qu'elles utilisent les services d'aide juridique pour défendre le droit d'un enfant ou d'un jeune à l'éducation publique, particulièrement en cas de suspension; <http://www.childadvocacy.ca/gethelp/>;
- » qu'elles offrent un petit prix en argent pour souligner les succès scolaires (financés avec l'aide de dons corporatifs) qui récompense les jeunes d'être restés à l'école et d'avoir complété leur année scolaire malgré les obstacles;
- » qu'elles paient pour les robes, les photos et le bal des finissants;
- » qu'elles interrogent les parents d'accueil sur leur niveau d'alphabétisation, qu'elles offrent des échanges de livres et qu'elles les encouragent à être des modèles pour les enfants et les jeunes;
- » qu'elles forment les parents d'accueil au soutien scolaire et à l'aide aux devoirs;
- » qu'elles comptabilisent et rendent compte des succès de jeunes pris en charge qui fréquentent les écoles publiques en utilisant des tests existants, tel l'*Education Quality Assurance Office*.



Les idées novatrices: les exemples internationaux

Le modèle *Designed Teachers model* au Royaume-Uni consiste à former des enseignants afin qu'ils sensibilisent les autres employés de l'établissement scolaire aux besoins des enfants et des jeunes pris en charge, ainsi qu'aux défis auxquels ils doivent faire face. Les *Designated Teachers* surveillent entre autres le progrès individuel de certains jeunes et s'assurent qu'ils aient accès à toutes les ressources disponibles.

³⁴Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, *Strategic Framework* (2008)



» <http://www.dcsf.gov.uk/publications/carematters/> Plan d'implantation
<http://publications.everychildmatters.gov.uk/eOrderingDownload/DCSF-00279-2008.pdf>

Des idées sur lesquelles bâtir

» Utiliser les programmes de réussite scolaire disponibles par le biais du Conseil d'éducation locale, tels:

- un *Student Success Team* (formé par un directeur, un enseignant désigné, un orienteur, des éducateurs spécialisés et d'autres enseignants) qui offre une attention particulière aux étudiants qui en ont besoin <http://www.edu.gov.on.ca/eng/studentsuccess/pathways> et <http://www.edu.gov.on.ca/eng/teachers/studentsuccess/strategy.html>

- *Specialist High Skills Majors* permettent aux étudiants de faire un choix de carrière par le biais d'une myriade de cours, d'expérience en milieu du travail et des certifications sectorielles. <http://www.edu.gov.on.ca/eng/teachers/studentsuccess/specialist.html>
- *Expansion of Cooperative Education* est une expérience pratique qui permet aux étudiants de l'école secondaire d'obtenir deux crédits scolaires obligatoires. <http://www.edu.gov.on.ca/eng/teachers/studentsuccess/expansion.html>
- *E-Learning* offre aux étudiants des cours en ligne et permet aux étudiants à travers la province de partager leurs ressources. <http://www.edu.gov.on.ca/eng/teachers/studentsuccess/elearn.html>

- » Commencer tôt. Essayer de mettre en place un système de soutien scolaire dès l'école primaire.³⁵
- » Identifier les raisons pour lesquelles les jeunes de moins de 18 ans ne s'inscrivent pas à l'école.³⁶
- » Prendre en considération les conclusions de SOCENOn et s'interroger sur le meilleur moyen d'aider les parents d'accueil à déterminer leurs attentes et à encourager la réussite scolaire.³⁷
- » Sensibiliser les soignants au Syndrome de l'Alcoolisme Foetal (SAF), au soutien éducatif nécessaire, et offrir à tous une formation, particulièrement aux parents d'accueil.
- » Créer des partenariats et des programmes de tutorat entre les écoles, les Sociétés de l'aide à l'enfance et les parents d'accueil.³⁸
- » Utiliser la Prestation ontarienne pour enfants pour financer du tutorat.
- » Plaider en faveur de jeunes pris en charge afin qu'ils puissent demeurer dans la même école même s'ils déménagent.

Outils

- » Une introduction aux stratégies de base pour relever les défis associés au SAF destinée aux soignants, aux fournisseurs de services et aux éducateurs. <http://www.torontocas.ca/wp-content/uploads/2008/09/FASD.pdf>
- » Retour aux études: aide et ressources pour obtenir de meilleurs résultats scolaires visitez le www2.oacas.org pour accéder au communiqué du 3 septembre 2008.

³⁵AOSAE (2008)

³⁶AOSAE (2008)

³⁷AOSAE (2008)

³⁸Goodman et al., (2008)



ÉDUCATION

Post-secondaire

Apprentissage, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges privés d'enseignement professionnel, universités

Qu'essayons-nous d'accomplir?

La réussite scolaire constitue un moyen concret de mettre fin à la pauvreté. En tant que bons parents, les agences tentent d'offrir un montant maximal d'encadrement, de tutorat et du soutien émotionnel et financier afin que le jeune poursuive et complète une éducation post-secondaire.

Ce que nous savons

- » Les jeunes pris en charge mettent plus longtemps à franchir les étapes de leur éducation en raison de multiples interruptions de leur parcours scolaire et de changements au sein de leur vie.
- » Les jeunes sont intimidés par toutes les ressources requises pour fréquenter un collège, un collège d'arts appliqués et de technologie, une université ou un programme professionnel ou d'apprentissage. Par conséquent, ils n'essayent pas de réaliser leurs rêves.

» Seulement 21% des 18-20 ans ont suivi une éducation post-secondaire, un taux moins élevé par rapport à la population générale.³⁹

» De ceux qui poursuivent une éducation post-secondaire, 84% se tournent vers l'apprentissage ou les collèges communautaires et 16% vers l'université.⁴⁰

» Les jeunes et les employés ne sont pas au courant de tous les programmes de soutien financier disponible pour les jeunes présentement et anciennement placés sous la tutelle de l'État.

» Dans un cadre familial, de bons parents offriraient un toit aux jeunes et la possibilité de revenir à la maison s'ils habitaient loin d'eux.

» Les jeunes ont encore besoin de soutien émotionnel lorsqu'ils partent aux études. Le tutorat, l'encadrement et le soutien constant des parents et de l'agence est essentiel.

³⁹AOSAE (2008)

⁴⁰AOSAE (2008)



Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles défraient les frais de scolarité, le coût des manuels scolaires et les dépenses courantes des jeunes placés sous tutelle de l'État jusqu'à l'âge de 25 ans.
- » utilisent à l'interne les services d'experts en planification de carrière (des employés et des bénévoles ayant une formation en éducation ou autres programmes) afin de soutenir les jeunes.
- » qu'elles développent des liens avec le(s) collègue(s) communautaire(s) local(aux) afin d'aider les jeunes à accéder à des programmes valorisants et les préparer à accéder aux bancs de cette institution.
- » qu'elles utilisent le Programme ontarien de remboursement des frais d'admission aux études postsecondaires des pupilles de la Couronne pour obtenir un remboursement des frais d'inscription pour les jeunes présentement et anciennement placés sous tutelle de l'État qui commencent leurs premières études à temps plein collégiales, universitaires ou de collèges privés professionnels approuvés par le Régime d'aide financière aux étudiants and étudiantes de l'Ontario (RAFEO), en septembre 2008 ou ultérieurement. Le remboursement des frais d'inscription est rétroactif.
- » qu'elles utilisent le Programme ontarien de remboursement des frais d'admission aux études postsecondaires des pupilles de la Couronne qui offre une subvention des droits de scolarité aux jeunes présentement et anciennement placés sous tutelle de l'État. Ces jeunes doivent être en train de compléter leur premier diplôme d'études à temps plein dans un collège privé professionnel approuvé par le RAFEO, en septembre 2008 et ultérieurement.
- » qu'elles ont créé un document destiné aux agences qui explique comment appliquer pour les bourses et subventions.

- » qu'elles demandent à des bénévoles d'accompagner les jeunes aux visites de collèges.
- » qu'elles envoient des colis avec des produits et cadeaux pour les jeunes.
- » qu'elles communiquent avec les jeunes tous les mois.
- » qu'elles demandent aux agences locales de soutenir leurs jeunes en temps de crise et de les inviter à participer aux programmes appropriés.
- » qu'elles financent les frais de déplacement afin que les jeunes puissent rentrer à la maison et retrouver leur «réseau» au courant de l'année.

Les idées novatrices: autres juridictions

- » En Alberta, le programme Advancing Futures Bursary couvre les frais d'éducation post-secondaire. Financé par la province, ce programme défraye le coût de vie et les frais de matériel scolaire tandis que les bureaux régionaux s'occupent d'offrir d'autres formes de soutien. Il accorde aux étudiants l'allocation maximale. Il s'agit bel et bien d'une bourse. Vingt-six pourcent des étudiants suivent des cours de rattrapage; le même nombre étudient pour obtenir un diplôme ou un certificat et le reste suivent un cursus universitaire. L'an dernier, le nombre de finissants s'élevait à 73%, soit un taux plus élevé que celui de la moyenne provinciale.
- » La Nouvelle-Écosse a récemment officialisé un programme visant à offrir un soutien prolongé aux jeunes âgés de 21 à 24 ans qui suivent un cursus scolaire, soit un équivalent du niveau secondaire ou un des programmes offerts dans les collèges privés professionnels ou les universités de la Nouvelle-Écosse. Les jeunes reçoivent une allocation mensuelle ainsi qu'un soutien financier pour les vêtements, le transport, les loisirs, les livres et les frais de scolarité. Les jeunes doivent signer un Post Care and Custody Agreement.
- » British Columbia's Youth Education Assistance Fund offre des bourses pouvant aller jusqu'à 5 500\$ aux jeunes anciennement pris en charge afin qu'ils puissent poursuivre leur éducation post-secondaire.
- » Au Texas, les programmes Preparation for Adult Living (PAL) aident les jeunes avec la préparation au collège et la mise à niveau et organisent notamment des visites de collèges. http://www.dfps.state.tx.us/child_protection/preparation_for_adult_living/default.asp

- » Dans l'État du Washington, le programme Treehouse Coaching To College jumelle des mentors avec des jeunes pris en charge qui fréquentent l'école secondaire afin de leur offrir une assistance exclusive ainsi que, entre autres, des ateliers d'écriture. http://www.treehouseforkids.org/whatwedo/coaching_to_college

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Implanter une agence ou un bureau régional d'experts s'occupant de la documentation reliée au RAFEO, des formulaires d'inscription, des bourses, des prix, des offres de subventions nationales et provinciales, des Subventions aux étudiantes et étudiants de régions éloignées et autres.
- » S'assurer de l'usage des remboursements de frais d'inscription par le biais du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
- » S'assurer que les fournisseurs de soins et les étudiants sont au courant du Programme ontarien de remboursement des frais d'admission aux études postsecondaires des pupilles de la Couronne par le biais du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
- » Mettre en place un fonds de fiducie pour les jeunes en utilisant, avec leur permission, les Indemnités d'actes criminels et prestations de survivant.
- » Évaluer la proposition des AOSAE pour les Crown Ward Aftercare Benefits destinée à faciliter la transition à la vie adulte en offrant une assurance santé, une assurance dentaire et des PAE pendant les 48 mois suivant la fin de leur prise en charge, le jour de leur 21e anniversaire. L'assurance santé et les PAE seraient fournies par une compagnie d'assurances privée déjà existante et allouées selon une procédure d'adjudication compétitive, évitant ainsi aux jeunes anciennement placés sous tutelle de l'État d'intégrer et de devenir dépendants de services destinés à marginaliser et appauvrir la population.
- » Militer pour un programme similaire au programme *Advancing Futures Bursary* de l'Alberta où le gouvernement provincial défraie les frais de scolarité, de livres, d'uniforme, d'équipement et de vie, afin que les jeunes puissent atteindre les buts qu'ils se sont fixés.
- » Mettre à jour l'information concernant les programmes de soutien financier disponibles par le biais des sites Web de l'AOSAE ou de YouthCAN.
- » Préparer les jeunes à leurs études post-secondaires en mettant à leur disposition des mentors ou des lectures. Par ex.: http://www.canadianliving.com/relationships/friends_and_family/how_to_survive_university.php

Outils

- » Liste des bourses provinciales et Nationales http://osap.gov.on.ca/eng/not_secure/plan_grants_full_newapp_1234.htm





L'IDENTITÉ

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les bons parents aident leurs enfants à explorer toutes les facettes de leur identité. Ceci constitue un défi pour les jeunes pris en charge puisqu'ils ont été séparés de leur famille biologique. De nombreuses agences tentent d'encourager les jeunes à explorer tous les aspects de leur identité grâce aux registres d'évolution, aux histoires d'ordre social, aux modèles, aux mentors et aux événements spéciaux.

Ce que nous savons

- » Être séparé de sa famille biologique, manquer de soins continus et vivre loin de sa famille et de sa communauté constituent des obstacles à la formation de l'identité de jeune;
- » Trop souvent, les jeunes qui cessent d'être pris en charge regrettent de ne pas avoir été plus en contact avec leur culture et histoire;⁴¹
- » Les éléments qui forment l'identité incluent la race, l'ethnicité, la religion, la nationalité, le statut d'immigrant, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, les handicaps, les différences régionales, le milieu (urbain ou rural) et la classe économique;⁴²
- » Les jeunes pris en charge grandissent en faisant l'objet de stéréotypes justement parce qu'ils sont des jeunes pris en charge;
- » Sentir que l'on fait partie d'une plus grande communauté aide à la formation de l'identité: voter, faire du bénévolat et s'engager socialement contribuent à cette formation.

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles essayent de faire en sorte que les jeunes quittent le système en ayant un registre d'évolution ou une boîte à souvenirs en leur possession – certaines agences ont un format uniforme pour ces registres;
- » qu'elles font appel à des bénévoles pour créer des registres d'évolution;
- » qu'elles organisent des événements ou qu'elles accompagnent les jeunes à des événements qui les mettent en lien avec leur héritage et/ou leur identité, tels des cérémonies traditionnelles ou des activités culturelles, religieuses ou communautaires, par exemple: le mois de l'histoire des Noirs, la Journée Nationale de Commémoration et d'Action Contre la Violence Faite aux Femmes ou les événements de la célébration de la fierté gaie;
- » qu'elles organisent des cérémonies les «jours de chèque» (journées lors desquels les jeunes peuvent récupérer leur chèque d'allocations aux Soins et entretien prolongés) afin de tisser des liens avec les jeunes;
- » qu'elles font la liaison entre les jeunes et des organismes centrés sur l'orientation sexuelle;

- » qu'elles travaillent avec les agences fédérales et provinciales afin d'assurer que les jeunes possèdent un ensemble complet de pièces d'identité;
- » qu'elles créent un programme afin d'assurer que tous les services de l'agence soient ouverts, accueillants, sécuritaires et favorables pour les enfants et les jeunes lesbiennes, gais, bisexuels, transsexuels, transgenres, intersexes, intergenres et queers (LGBTQ). Le programme offre une formation aux autres Sociétés de l'aide à l'enfance et organismes communautaires;
- » qu'elles offrent du financement aux jeunes afin qu'ils puissent visiter leur famille dans leur pays d'origine.



Des idées sur lesquelles bâtir

- » Offrir à l'enfant ou au jeune un album photo, une boîte à souvenirs ou un support numérique (clé USB, CD, DVD) dès qu'il est pris en charge; s'assurer que cet objet le suive dans ses transferts;
- » Utiliser la Prestation ontarienne pour enfants afin de financer des activités qui aident à la formation de l'identité de l'enfant;
- » Lorsqu'ils manifestent le désir de parler de leur «histoire» (télévision, à la radio, journal, magazines, newsletters, vidéo, en public), exposer aux jeunes les répercussions que cela peut entraîner. Par exemple: une fois qu'un article se retrouve sur le Web, il appartient au domaine public pour toujours.

Outils

- » *Knowing Who You Are: Helping Youth in Care Develop Their Racial and Ethnic Identity, Casey Family Programs (2005)*
<http://www.casey.org/Resources/Projects/REI/>
- » Best Practice Principles: Gay and Lesbian Youth in Care
http://www.ct.gov/dcf/lib/dcf/child_welfare_services/pdf/best_practice_principles_-_youth_in_care.pdf
- » *Scrap Mania*—article sur le *scrapbooking* numérique <http://www.adoptivefamilies.com/articles.php?aid=1547>
- » *Life Story Work for Children and Young People in Out-of-home care*
http://www.community.nsw.gov.au/docswr/_assets/main/documents/fostercare_lifestory_fact.pdf



⁴¹National Youth in Care Network (2006) cité dans Reid & Dudding (2006)

⁴²Casey Family Programs (2001)



EXPÉRIENCES DE TRAVAIL, PLANIFICATION DE CARRIÈRE, BÉNÉVOLAT

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les parents, la famille élargie et les modèles tels les entraîneurs sportifs et les enseignants guident les jeunes en leur donnant le bon exemple et en partageant leurs expériences. En tant que bons parents, de nombreuses agences tentent d'offrir aux jeunes des possibilités d'apprendre comment se présenter sous son meilleur jour dans diverses situations.

Ce que nous savons

- » Les jeunes qui travaillent ou font du bénévolat:
 - acquièrent des aptitudes importantes;
 - découvrent et pratiquent de nouveaux talents;
 - renouvellent leur perception de soi;
 - augmentent leur confiance en soi et
 - ont un sentiment de réussite.⁴³
- » Beaucoup de jeunes décrochent leur premier emploi grâce aux relations de leur famille et amis.
- » Les jeunes qui font du bénévolat sont plus enclins à sentir qu'ils font partie d'une communauté élargie, ce qui les aide à développer leur identité.

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles créent des emplois au sein de l'agence et fournissent aux jeunes une carte d'accès et un bureau;
- » qu'elles utilisent les subventions gouvernementales provinciales et fédérales pour l'emploi des jeunes;
- » qu'elles utilisent des outils de planification de carrière telle l'Évaluation des aptitudes à la vie quotidienne d'Ansell-Casey (ACLSA);
- » qu'elle font appel à des orienteurs et des agences locales spécialisées en planification de carrière;
- » qu'elles ont conclu des partenariats avec les agences et les organisations locales afin d'offrir des expériences de travail aux jeunes, par ex.: les programmes d'échange, les Clubs 4H, etc.
- » qu'elles organisent chaque année une foire de l'emploi pour les jeunes.

Des idées novatrices: autres juridictions

- » La WAY (Workforce Academy for Youth) de San Diego offre un stage payé de six mois dans un service municipal (tel l'Hôtel de Ville). Les jeunes âgés de 17 à 21 ans qui ne sont plus pris en charge par les Sociétés de l'aide à l'enfance et qui ont un diplôme d'études secondaires ou un GED y sont éligibles. Des tutorats avec des mentors personnels, des gestionnaires et des *Senior Life Coaches* sont disponibles. Depuis 2006, le programme a offert des stages à 30 jeunes. Il offre l'opportunité aux jeunes non seulement d'acquérir des compétences professionnelles mais aussi d'accomplir du travail important au sein d'un département de la Ville.
- » Le programme *Youth Empowerment Services (YES!)* appuie les jeunes dans la poursuite de leur scolarité et leur choix de carrière. Il offre des stages rémunérés, des expériences de travail pour les 12 à 14 ans, des visites d'entreprises locales et des possibilités de formation pour développer des aptitudes à la vie quotidienne en société.

http://www.sanpasqualacademy.org/work_readiness.htm

- » *The Annie E. Casey School-to-Career Partnerships*, qui opère dans huit États, offre une expérience de travail pratique pour les jeunes de 16 à 24 ans. Élaboré à la suite de l'établissement d'un partenariat public/privé à Baltimore en 1999, le programme offre aux jeunes qui y sont éligibles une variété de services incluant une formation de préparation à l'emploi, des opportunités d'emploi avec des grands employeurs tels UPS, Home Depot et Marriot International; un remboursement des frais de scolarité, une assurance santé; un soutien au travail et un service de rétention d'emploi. En 2003, plus de 340 jeunes venant de huit différentes ailes du programme ont obtenu un emploi avec un taux horaire moyen de 7,92\$ de l'heure. Cinquante et un pourcent ont reçu une assurance santé et le programme avait un taux de rétention d'emploi de 81%.⁴⁴



Des idées sur lesquelles bâtir

- » Les jeunes pris en charge devraient participer à la journée Invitons nos jeunes au travail, organisée par la Société de l'aide à l'enfance;
- » Les SAE devraient créer des postes bénévoles pour que les jeunes acquièrent une expérience de travail et accumulent des heures de bénévolat.

⁴³Casey (2001)

⁴⁴Oldmixon (2007)



PRENDRE SOIN DE SOI: L'APPRENTISSAGE DES APTITUDES À LA VIE QUOTIDIENNE

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les familles transmettent aux enfants les aptitudes à la vie quotidienne en leur donnant le bon exemple et en les éduquant. En tant que bons parents, de nombreuses agences et soignants font tout ce qui est en leur pouvoir pour que les jeunes acquièrent ces aptitudes au sein d'un cadre familial et de groupe qui correspond à leurs besoins respectifs.

Ce que nous savons

» Les aptitudes fondamentales à gérer sa vie au quotidien sont celles requises pour subvenir à nos propres besoins, pour obtenir et maintenir un emploi rémunéré; les aptitudes secondaires à la vie quotidienne sont celles requises pour les relations interpersonnelles et pour maintenir un emploi, soit: la prise de décisions, la capacité de résoudre des conflits et les aptitudes sociales.⁴⁵ Les aptitudes secondaires à la vie quotidienne sont habituellement acquises au sein d'une famille.

» Au sein d'une famille ou d'un foyer stable, les jeunes ont la possibilité d'apprendre les aptitudes fondamentales à gérer sa vie au quotidien par la pratique et l'observation. Dans le cas d'une relation stable, ce procédé peut être acquis par le biais de questions et de pratique.⁴⁶

» Les parents apprennent les aptitudes aux enfants en fonction de leur âge et de leur niveau de développement.

» Une récente évaluation des programmes de formation en aptitudes à la vie quotidienne de Los Angeles indique qu'«il n'y a aucune raison de croire que les formations pour développer les aptitudes à gérer sa vie au quotidien données dans l'enceinte d'une classe ont un impact positif significatif sur des indicateurs concrets de transition à l'âge adulte» (par exemple: l'accomplissement scolaire, l'emploi, les revenus et l'évitement de problèmes économiques).⁴⁷

» Pour la plupart des jeunes, l'aide à la vie indépendante provient de diverses sources: des parents biologiques ou d'autres membres de la famille, des enseignants et des écoles, des parents d'accueil, des travailleurs sociaux et de programmes d'aide à la vie indépendante.

» Les jeunes pris en charge n'ont pas toujours les mêmes possibilités d'apprentissage quant à l'organisation ménagère et à d'autres aptitudes requises pour mener une vie d'adulte que les jeunes qui vivent avec leur famille biologique.⁴⁸

» La formation pour développer des aptitudes à gérer sa vie au quotidien est particulièrement décisive pour les jeunes qui ont été placés dans des foyers d'accueil où les responsabilités sont différentes de celles qu'ils sont susceptibles d'avoir lorsqu'ils vivront seuls.⁴⁹

» La formation pour développer des aptitudes à gérer sa vie au quotidien offre une chance décisive pour les jeunes de tisser des liens avec les autres participants du programme.

» Les façons d'enseigner le développement d'aptitudes à gérer sa vie au quotidien doivent être flexibles et adaptables en fonction de l'expérience de placement, de la communauté ainsi que de la culture de la SAE.

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

» qu'elles ont développé des programmes pour enseigner aux parents d'accueil et aux aidants à transmettre les aptitudes nécessaires pour gérer sa vie au quotidien; une des agences commence par insister sur l'importance des aptitudes à la vie quotidienne auprès des parents d'accueil alors que l'enfant n'a que sept ans;

» qu'elles offrent aux jeunes la possibilité d'apprendre à progressivement gérer des sommes d'argent plus importantes, telle l'allocation vestimentaire;

» qu'elles offrent une variété de programmes pour développer les aptitudes nécessaires pour gérer sa vie au quotidien avec:

- un choix entre les cours de groupe et les cours individuels;
- divers niveaux d'instruction d'une durée allant de 8 à 20 semaines;
- des cours sans rendez-vous de développement d'aptitudes pour gérer sa vie au quotidien pour les jeunes vivant seuls, donnés par des jeunes plus âgés qui sont désormais bénévoles pour l'agence;
- une flexibilité de participation dépendamment des besoins liés au développement du jeune;
- une variété de thèmes abordés allant de la planification du budget et de l'épicerie à la résolution de conflits;
- une participation variable de jeunes mentors qui obtiennent des crédits pour leurs heures de bénévolat ou qui touchent des honoraires.

» que l'obtention d'un soutien financier ne dépend pas de la participation à un programme;

» qu'elles soutiennent les jeunes à demeurer en placement d'accueil jusqu'à l'âge de 21 ans.



⁴⁵Casey (2001)

⁴⁶Reid & Dudding (2006)

⁴⁷U.S. Department of Health and Human Services, Administration for Children and Families (2008)

⁴⁸Oldmixon (2007)

⁴⁹Oldmixon (2007)

Les idées novatrices: autres juridictions

- » Le programme de San Francisco offre quatre cours pour faire l'apprentissage de la vie indépendante d'adulte (*Independent Living, IL*), suivant l'âge du jeune. Le cours *Early IL*, pour les jeunes de 14 et 15 ans, met l'accent sur le travail de groupe et l'estime de soi. Le cours *Core IL*, pour les jeunes de 16-18 ans, les aide avec les aptitudes à la vie quotidienne, les devoirs et la préparation au collège. Le Transition program pour les 17-18 ans et le After Care program pour les 18-21 ans aide les jeunes avec les questions de logement, d'emploi et de finances.
- » Le *AI Center* de Philadelphie offre aux jeunes qui quittent le système le soutien et les outils nécessaires pour commencer leur vie adulte. Le Centre met à la disposition des jeunes des conseils, des ressources, une opportunité de gagner et d'économiser de l'argent (jusqu'à concurrence de 2 100\$), une formation de choix de carrière et des mentors.

Des idées sur lesquelles bâtir

- » S'assurer que les familles d'accueil et les employés des foyers d'accueil servent de modèles pour les jeunes afin qu'ils puissent développer les aptitudes nécessaires à gérer leur vie au quotidien.
- » Organiser régulièrement des rencontres entre les employés de diverses agences afin d'améliorer les compétences des divers intervenants.

Outils

- » Le test d'Évaluation des aptitudes à la vie quotidienne d'Ansell-Casey (ACLSA). L'ACLSA est un test qui évalue les aptitudes du jeune à gérer sa vie au quotidien. Il est composé des questions concernant les aptitudes auxquelles le jeune et son aidant doivent répondre. Les tests et les résultats sont gratuits. <http://www.caseylifeskills.org/pages/assess/whatis.htm>



LA GESTION DES FINANCES

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Savoir gérer son argent est une aptitude primordiale à la vie quotidienne. Les bons parents enseignent aux enfants comment économiser, comment faire des budgets et comment investir. De nombreuses agences enseignent aux jeunes les aptitudes de gestion.

Ce que nous savons

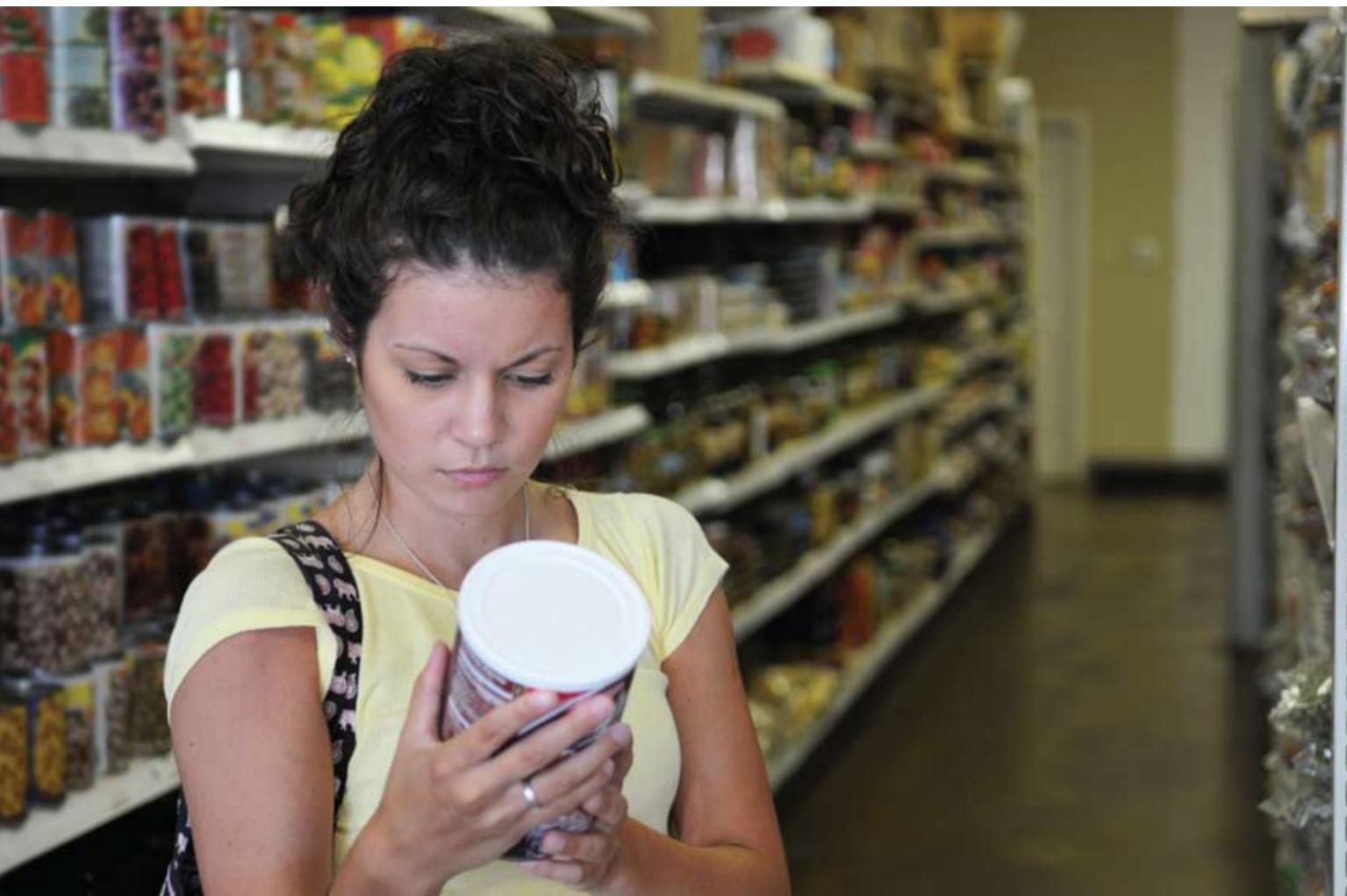
- » Le Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse insiste davantage sur l'utilisation de la Prestation ontarienne pour enfants. Les agences doivent ouvrir des comptes de banque pour les jeunes dès 15 ans.

Les idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles offrent la chance aux jeunes de progressivement gérer des sommes d'argent plus importantes, telle l'allocation vestimentaire. Ces fonds sont retenus non pas en guise de mesure disciplinaire mais bien dans le but d'enseigner la gestion aux jeunes;
- » qu'elles emploient des gens qui se dédient à obtenir des Indemnités d'actes criminels et prestations de survivant pour les jeunes et placer les fonds en fiducie. Elles enseignent alors aux jeunes comment utiliser ces fonds;

- » qu'elles offrent aux jeunes, habitant en région rurale, un service de transport à temps partiel pour les amener sur leur lieu de travail. De cette façon, les jeunes apprennent à gagner et à gérer leur argent en même temps;
- » qu'elles offrent des comptes d'épargne;
- » qu'elles offrent des ateliers d'impôts;
- » qu'elles offrent des emplois à temps partiel aux jeunes, au sein de l'agence;
- » qu'elles enseignent aux parents d'accueil comment parler d'argent aux enfants et aux jeunes;
- » qu'elles enseignent la gestion aux jeunes dans le cadre de programmes d'aptitudes à la vie quotidienne;
- » qu'elles aident les jeunes à remplir leurs formulaires d'application au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et à Ontario au travail.



Des idées novatrices: autres juridictions

» Le *Opportunity Passport*[™] enseigne aux participants la gestion financière et le fonctionnement du système bancaire, leur apprend comment économiser de l'argent pour les études, le logement, les soins de santé et autres dépenses. Ce programme montre aux jeunes comment obtenir un accès simplifié aux opportunités d'éducation, de formation ou de vocation. Il est formé de trois composantes:

- un compte de débit personnel pour couvrir les dépenses à court terme;
- un compte d'épargne, aussi connu sous le nom de Compte de développement individuel (CDI) pour les dépenses à long terme, tels les frais de scolarité et les dépôts pour le logement;
- des opportunités de développer localement des programmes, tels une pré autorisation d'inscription aux cours de collège communautaire ou un accès aux cours d'apprenti ou d'éducation aux adultes. www.jimcaseyouth.org.



LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les bons parents ne mettent pas leurs enfants à la porte à 16, à 18 ou à 21 ans, en leur demandant de ne jamais revenir. De nombreuses agences tentent de trouver un foyer familial pour que les jeunes y vivent aussi longtemps qu'ils ont un lien avec la SAE. Si le jeune ne peut vivre en foyer familial, les agences l'aident à trouver un logement sécuritaire qui répond à ses besoins.

Ce que nous savons

- » En 2006, 43,5% des 4 millions de jeunes adultes au Canada âgés de 20 à 29 ans vivaient chez leurs parents, comparativement à 41,1% en 2001;⁵⁰
- » Comparativement à leurs pairs, les jeunes qui quittent le système sont plus enclins à se retrouver sans un toit;⁵¹
- » Le placement en famille constitue la meilleure option pour la majorité d'enfants et de jeunes pris en charge;⁵²
- » Les jeunes qui pourraient demeurer dans un cadre familial normal n'auraient pas à vivre seuls s'ils n'étaient pas prêts;

» Une augmentation de la stabilité des placements signifierait que les enfants et les jeunes avaient une meilleure chance de tisser des liens permanents;

» L'aide pour trouver un logement devrait être flexible et diversifiée afin de répondre à un plus large éventail de besoins;

» Les solutions pour les jeunes à risque ne se trouvent pas uniquement au sein de la communauté du bien-être de l'enfance. Des partenariats avec les autres Ministères, les communautés et les organisations sont également nécessaires;

» Les jeunes n'ont pas beaucoup d'expérience pour trouver un logement adéquat ou le bon colocataire.

⁵⁰Statistiques Canada (2006)

⁵¹Modernizing Income Security for Working Age Adults (MISWAA) (2005)

⁵²Goodman, et al., (2008)



Les idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles payent les indemnités quotidiennes aux fournisseurs de soins de jeunes de plus de 18 ans équivalentes à celles en placement en famille d'accueil afin que ces derniers puissent habiter soit avec leur famille élargie, soit avec leur famille d'accueil;
- » qu'elles offrent des programmes de «vie semi-indépendante» qui jumelle les jeunes avec un mentor qui loge chez eux;

- » qu'elles utilisent un système de paiement direct avec des propriétaires qui considèrent les jeunes, et non les agences, comme locataires;
- » qu'elles offrent un programme de transition aux jeunes de 18 à 21 ans qui ont complété ou qui complèveront un programme de formation d'aptitudes à gérer sa vie au quotidien;
- » qu'elles offrent aux jeunes diverses formes d'assistance afin de les aider à trouver un logement:
 - des employés ayant des compétences spéciales;
 - l'aide et la collaboration avec d'autres agences communautaires.
- » qu'elles entretiennent des liens avec les propriétaires afin qu'ils soient ouverts à louer leurs logements aux jeunes;
- » qu'elles offrent de l'aide financière et de l'équipement pour aider les jeunes à déménager, par ex.: un camion de déménagement;
- » qu'elles offrent aux jeunes un endroit pour entreposer leurs choses lorsqu'ils déménagent;
- » qu'elles font appel aux autres organismes dans la communauté pour trouver des meubles usagés.

Des idées novatrices: autres juridictions

- » À Oakland, le First Place for Youth offre une variété de stratégies afin d'aider les jeunes sur la route vers la stabilité. Le programme PATH – Permanent Avenues Toward Home est une «maison hôte» bâtie sur une relation positive et permanente qui fait déjà partie de la vie du jeune. Le PATH jumelle les jeunes avec un adulte de leur choix qui s'occupera du jeune et les logera chez lui. Ce programme mise sur les liens entre les jeunes et les adultes, ce qui permet au jeune de passer de l'adolescence à l'âge adulte dans un environnement stable. Afin de participer à ce programme, le jeune doit identifier un adulte qualifié avec lequel il entretient une relation stable et qui pourra les loger chez lui pour une durée allant jusqu'à deux ans, ou jusqu'au jour précédant leur 25e anniversaire. <http://www.firstplaceforyouth.org/>
- » À Dallas, le centre TRAC – Transition Ressource Action Centre offre un programme d'hébergement de deux ans pour les jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans. Ce programme est composé de trois niveaux qui présentent divers degrés de responsabilités et d'indépendance. Au premier niveau, le TRAC couvre toutes les dépenses du jeune et un conseiller vit chez lui. Au second niveau, le jeune habite dans des maisons de quatre locataires et doit couvrir lui-même ses dépenses alimentaires et personnelles, tandis que le TRAC couvre le loyer. Au troisième niveau, qui met l'accent sur l'indépendance, le jeune doit utiliser 30% de ses revenus pour couvrir le loyer et les services. <http://www.traconline.org/>

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Les agences pourraient localement négocier avec les propriétaires une priorité de location pour les jeunes.





LE CONTRAT DE SOINS ET ENTRETIEN PROLONGÉS (SEP)

Qu'essayons-nous d'accomplir?

De bons parents ne devraient ni forcer ni encourager leurs enfants à quitter le foyer avant qu'ils ne se sentent prêts. Idéalement, ceux-ci devraient demeurer dans leur famille jusqu'à la fin de leurs études, et les agences oeuvrent actuellement pour qu'il en soit ainsi. Les SEP sont particulièrement efficaces auprès des jeunes qui n'ont pas eu la chance de rester dans une famille de façon permanente.

Ce que nous savons

- » La *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* permet aux agences de donner des soins aux jeunes de plus de 18 ans, à l'aide des SEP;
- » Les accords de soins et entretien prolongés (ASEP) ont été révisés et réintroduits en 1994, mais n'ont pas connu de révision substantielle depuis;
- » Les SEP ont d'abord été créés pour éviter que les jeunes sous la tutelle de l'État ne tombent dans le piège de la dépendance cyclique à l'aide sociale;
- » Dans l'esprit de développement des politiques comme dans la pratique, les SEP permettent d'offrir aux jeunes un soutien émotionnel et financier, ainsi qu'une gestion de cas individuelle;
- » Les SEP peuvent motiver les jeunes à quitter leur famille d'accueil pour pouvoir jouir de cette aide financière, mais ils réalisent éventuellement combien il est tout de même difficile de joindre les deux bouts; et

- » Les jeunes qui reçoivent les SEP et font face à de nouvelles situations (vivre seul pour la toute première fois, par exemple) peuvent ressentir le besoin de rencontrer leur intervenant plus souvent.

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Agencies report:

- » qu'elles fournissent un soutien émotionnel, que le jeune reçoive de l'aide financière sous les auspices des SEP ou non; le soutien émotionnel n'étant pas relié au soutien financier;
- » qu'elles ont fixé des objectifs d'épargne pour les jeunes qui travaillent et reçoivent des SEP. Les montants nets sont placés dans des comptes d'épargne. Les objectifs sont fixés individuellement, selon les besoins de chaque jeune.

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Mettre à jour les Lignes directrices des SEP (datant de 1994) afin de faire refléter que les recherches indiquent que les jeunes ont intérêt à demeurer dans leur famille.
- » Tous les jeunes qui ne bénéficient pas du soutien d'une famille permanente devraient être considérés comme admissibles aux SEP en dépit de la conduite à haut risque qu'ils peuvent entraîner pour les raisons suivantes:

- Il leur faut plus de temps pour atteindre les objectifs qu'ils se fixent, et ont besoin d'effectuer leur passage à l'âge adulte de la façon la plus graduelle possible;
- Ils ne bénéficient pas du même soutien familial que le reste de la population pour faire face aux difficultés de la vie;
- Ils sont déjà désavantagés à cause des perturbations et traumatismes qu'ils ont vécus dans leur jeunesse.

- » L'admissibilité d'un jeune aux SEP en dépit de la conduite à haut risque qu'ils peuvent entraîner gagnerait à être clairement développée dans la politique de l'agence.
- » Chaque jeune devrait recevoir un exemplaire des Lignes directrices des SEP du ministère, rédigées dans un langage accessible; les contrats des SEP devraient reconnaître que les jeunes l'ont reçu et, par conséquent, qu'ils connaissent leurs droits et leurs responsabilités.
- » Le dossier de documentation des SEP devrait se concentrer sur le contrat et les objectifs qui y ont été intégrés; le processus de rédaction et d'archivage prend beaucoup de temps – temps qui pourrait être davantage utile auprès des jeunes qui nécessitent plus de temps face-à-face.

- » Les finances des SEP devraient être traitées invariablement dans les programmes gouvernementaux qui incluent une évaluation du revenu; par exemple, les versements des SEP ne sont pas perçus comme des revenus par Revenu Canada, mais sont considérés comme un revenu par le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.
- » Les Sociétés de l'aide à l'enfance doivent veiller à ce que les jeunes soient au courant de la procédure à suivre pour formuler des plaintes ainsi que pour joindre la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (CRSEF).

Note de l'AOSAE aux lignes directrices administratives *Les meilleures pratiques SEP: Réponse aux recommandations vérificateur général, 16 mars 2007*

- » Les contrats des SEP devraient être signés annuellement, à moins qu'il n'existe une raison clinique significative qui suggérerait que la période inscrite au contrat soit plus courte. Cela réduira le nombre d'intervalles entre les contrats et évitera qu'un contrat n'expire avant que le suivant ne soit signé.
- » Le jeune doit signer le contrat *et* signer un accusé de réception du contrat lors du même rendez-vous. Le rapport du vérificateur général confirme que le jeune doit signer le contrat des SEP et l'accusé de réception du contrat. Diviser ces deux demandes de signature lors de deux rendez-vous distincts crée des complications. Il est approprié pour un directeur exécutif ou pour son délégué de signer le contrat des SEP avant que le jeune n'en fasse autant. Cela permettrait à ce dernier de signer le contrat et de signer l'accusé de réception du contrat lors du même entretien. Veuillez noter qu'il est toujours requis qu'un jeune reçoive un exemplaire complet des Lignes directrices des SEP lors de la signature de chaque contrat.
- » Il existe une distinction entre les *objectifs contractuels* et les *exigences contractuelles*. Le vérificateur général a critiqué les SAE lorsque les objectifs n'ont pas été atteints. Or, fixer des objectifs est un bon exercice clinique et les SAE sont encouragées à continuer en ce sens. Les contrats des SEP doivent clairement distinguer les objectifs des exigences contractuels. Cela évitera une «rupture de contrat» lorsqu'un objectif n'est pas atteint.
- » Le jeune et la Société devraient se rencontrer «au moins à tous les trois mois». Bien que l'intervenant a souvent l'habitude de rencontrer le jeune plus souvent, le contrat doit spécifier «au moins à tous les trois mois» -et ce, même si la fréquence réelle des entretiens est bimensuelle ou bihebdomadaire. Nous espérons que cela nous permettra de remédier aux situations dans lesquelles les intervenants ont des attentes élevées en ce qui a trait aux entretiens, et indiquent que le jeune ne s'est pas conformé au contrat même s'il n'a manqué qu'un seul rendez-vous. Cette spécification dans le contrat continue de soutenir les intervenants qui souhaiteraient rencontrer leurs jeunes beaucoup plus souvent que la limite minimale prescrite, mais sans la menace de «rupture de contrat».





LA RÉSILIATION: UN CONCEPT DÉSUET

Qu'essayons-nous d'accomplir?

De bons parents ne forcent pas un jeune à quitter le foyer familial avant qu'il ne soit prêt. Par conséquent, dans le rôle parental collectif, la résiliation n'est pas une option. La responsabilité ne devrait pas être discutée. Si la sécurité du jeune ou des autres résidents du foyer est une préoccupation, les parents devraient trouver un endroit sécuritaire pour le jeune et poursuivre leur relation d'aide. Ils ne mettraient donc pas un terme à ladite relation.

Si un jeune souhaite quitter son foyer de son propre chef, ses parents devraient l'encourager à rester auprès d'eux et faire bon usage du soutien qui leur est offert. Les agences veillent à un meilleur équilibre entre le soutien apporté aux jeunes et leurs préoccupations devant la responsabilité.

Si un jeune quitte son foyer, il devrait quand même toujours y être le bienvenu. Et ce, même s'il a quitté en mauvais termes.

Ce que nous savons

- » Résider sous un toit de façon permanente peut fournir un soutien financier et émotionnel à la base d'une réussite future.
- » En raison de différents facteurs incluant les traumatismes, la condition médicale, l'âge et la phase de développement ainsi que les expériences vécues alors qu'ils étaient pris en charge, certaines jeunes ne sont pas en mesure de faire usage des services offerts par les SAE. Il faut attendre qu'ils soient prêts.

- » Le personnel de certaines agences éprouve des frustrations devant le peu de progrès observé chez le jeune et considère qu'il est justifié d'interrompre la relation pour offrir plutôt des ressources à un autre jeune.
- » Les jeunes pris en charge qui ont soif de liberté ne comprennent pas totalement les impacts qu'aura leur départ sur leur mode de vie.
- » Les décisions importantes de toutes sortes devraient toujours être prises à l'aide d'échéanciers qui encouragent la réflexion et permettent d'avoir un certain recul.

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles fournissent un soutien émotionnel continu indépendamment du comportement et activités du jeune, qu'il rencontre les exigences fixées dans son contrat des SEP ou non; on ne peut mettre un terme à la relation entre l'agence et le jeune qu'en dernier recours. Alors que l'aide financière peut être retenue lorsqu'un jeune n'assume pas ses responsabilités, le soutien émotionnel, lui, est continuellement offert.
- » qu'elles utilisent les courriels ou les messages-textes pour maintenir un contact avec un jeune sans domicile fixe.
- » qu'elles ont embauché un huissier de service pour localiser les jeunes.
- » qu'elles ont établi un processus de prise de décision dans la résiliation et font de plus en plus appel à des dirigeants haut placés, tels que le directeur des services et le directeur exécutif. Un membre du personnel, généralement un superviseur, est responsable de négocier avec le jeune, mais la décision d'interrompre la relation implique tout membre du personnel qui souhaiterait participer au processus de décision.
- » qu'elles avertissent les jeunes des réunions importantes à venir par courrier enregistré.
- » qu'elles fournissent aux jeunes des informations écrites afin qu'ils sachent comment ils peuvent recevoir leurs services à nouveau. Cette «clause de retour» devrait être incluse dans le contrat des SEP.
- » qu'elles tentent d'inclure des cas de «soutien émotionnel seulement» dans la répartition de charge de travail.
- » qu'elles utilisent une ordonnance de surveillance par mesure de sécurité et pour que les jeunes ayant renoncé à leur prise en charge puissent revenir.
- » qu'elles conservent leurs fichiers ouverts, même lorsqu'un jeune se retrouve sans domicile fixe, plutôt que de les fermer et de les ouvrir à nouveau quand le jeune revient; il faut ajouter au dossier une note détaillant les démarches qui ont été entreprises pour localiser le jeune (similaire à une évaluation d'occurrence). C'est de cette façon que l'agence reconnaît sa préoccupation liée à sa responsabilité et qu'elle fait le choix de conserver le dossier ouvert et de tenter de rejoindre le jeune.



Des idées sur lesquelles bâtir

- » N'importe quel jeune sous la tutelle de l'État avant l'âge de 16 ans qui souhaite quitter le système devrait avoir le droit d'y revenir jusqu'à l'âge de 21 ans.
- » Le gouvernement devrait prolonger la période de protection jusqu'à l'âge de 18 ans. Une protection et des soutiens seraient accessibles au jeune qui en a besoin durant son passage à l'âge adulte. L'âge de 18 ans serait également conséquent avec le reste des prescriptions établies dans la loi, telles que l'âge légal de la fréquentation scolaire.
- » Les tutelles de jeunes âgés de 15 et 16 ans ne devraient pas être interrompues sans un retour dans la famille ET le recours à une mesure de sécurité à long terme tel que l'ordonnance de surveillance.
- » Le jeune devrait recevoir un avis écrit si l'agence entend modifier les conditions de son contrat des SEP (aucune assistance financière ou fin du contrat). Un avis écrit devrait aussi inclure une copie du système d'appel et de l'échéancier convenu. Si un contrat est expiré, l'agence ne peut pas refuser de signer un nouveau contrat sans un préavis écrit de trois mois, puisqu'il faut permettre aux jeunes de planifier la suite. Cela inclut les jeunes âgés de 18 ans et plus.
- » Si, à partir de l'âge de 18 ans, le jeune ne peut plus faire appel aux SEP, il devrait en être avisé trois mois avant la date de son anniversaire afin de lui permettre d'en appeler de cette décision ou de planifier la suite.
- » Les fonds et les SEP ne peuvent être interrompus sans que la procédure d'appel n'ait été complétée.
- » Les jeunes devraient être mis au courant de leur droit de demander un soutien au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes au courant de la procédure visant à mettre un terme à leur tutelle.
- » Nous devrions considérer l'idée de mettre sur pied un jury constitué de jeunes ayant anciennement été pris en charge par la Couronne, qui formulerait différentes recommandations dans le cadre de la procédure d'appel de l'agence.



L'ÂGE DU DÉPART

Qu'essayons-nous d'accomplir?

De nombreux jeunes doivent recevoir des soins plus longtemps parce qu'ils composent avec de graves lésions mentales et physiques, des dépendances ou encore les conséquences d'un traumatisme passé. Étant donné que les jeunes pris en charge ont besoin de plus de temps pour atteindre les objectifs typiques à leur âge, il serait souhaitable que nous offrions plus de flexibilité afin qu'ils puissent quitter leur foyer uniquement lorsqu'ils seront prêts. Certaines agences s'activent à créer des relations permanentes et encouragent les jeunes à demeurer dans leur famille jusqu'à ce qu'ils soient réellement prêts pour le départ.

Ce que nous savons

- » En 2006, 43,5 % des quatre millions de jeunes adultes canadiens âgés de 20 à 29 ans demeuraient toujours au domicile parental (le taux était de 41,1 % en 2001).⁵³
- » Les jeunes pris en charge ont besoin d'effectuer cette transition de la façon la plus graduelle possible.⁵⁴
- » Les jeunes qui font face aux nouveaux défis parce qu'ils vivent seuls ou qui poursuivent leurs études ont besoin de davantage de soutien – pas moins.
- » Certains jeunes pris en charge auront besoin de services de soutien aux adultes qui pourraient prendre davantage de temps à être instaurés. Il est donc essentiel que les liens

existant entre ces systèmes soient établis de manière à faciliter une transition toute en douceur.

- » Actuellement, les agences qui fournissent des services aux jeunes âgés de plus de 21 ans procèdent de cette façon pour leur permettre de compléter leur niveau scolaire courant. Une variété de ressources est utilisée pour faciliter cela (fonds de charité, opportunités d'emploi à temps partiel, soutiens informels).

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles offrent des services aux jeunes jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 24 ans, selon leurs besoins respectifs, incluant l'éducation et les traitements de santé mentale.
- » qu'elles encouragent les jeunes qui ont quitté à y retourner en tant que bénévoles, de façon à ce qu'ils puissent continuer à recevoir un soutien émotionnel.

⁵³Statistique Canada (2006)

⁵⁴Rutman (2005)



Des idées novatrices: autres juridictions

» En Colombie-Britannique, la prise en charge se termine à l'âge de 18 ans. Les jeunes peuvent recevoir un soutien additionnel de 24 mois entre les âges de 19 et 24 ans. Le programme Agreements with Young Adults (AYA) destiné aux jeunes âgés de 19 à 24 ans fournit une aide financière ainsi que des services de soutien aux jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études, recevoir une formation pour un emploi ou participer à un programme de réinsertion. Les jeunes sont admissibles à un soutien par périodes de six mois et peuvent les additionner jusqu'à un cumulatif de 24 mois. <http://www.mcf.gov.bc.ca/youth/aya.htm>

» La Nouvelle-Écosse a récemment formalisé un programme pour offrir un soutien plus étendu aux jeunes âgés de 21 à 24 ans qui complètent un programme scolaire (équivalences de niveau secondaire ou programmes offerts dans les universités et collèges privés de la Nouvelle-Écosse).

» First Place for Youth, situé à Oakland, Californie, offre des services aux jeunes âgés de 16 à 23 ans qui se préparent à quitter leur tutelle ou qui l'ont quittée récemment. Les jeunes sont encouragés à se fixer des objectifs scolaires et professionnels, à privilégier des relations saines, à communiquer adéquatement et à participer à la construction de la communauté. L'organisme fournit le logis, la gestion de cas, des ressources communautaires et des services de défense. <http://www.firstplaceforyouth.org>

» Le centre Next Generation, dirigé par la Société de l'aide à l'enfance de New York vient en aide aux jeunes âgés de 14 à 24 ans. On y donne différents ateliers et services tels qu'une salle d'entraînement, une cuisine et un studio. Les jeunes développent un lien particulier avec le personnel, plutôt que d'être assignés à un travailleur social. <http://nextgen.childrensaidsociety.org>

» TRAC –le centre Transition Resource Action, situé à Dallas, est un établissement où l'on trouve, sous un même toit, un grand nombre de services destinés aux jeunes âgés de 14 à 24 ans qui viennent de quitter leur foyer. Un plan et un soutien individualisés sont offerts aux jeunes (finances, transports, visites de collèges, ateliers de préparation au collège et logis). <http://www.traconline.org>



SOUTIEN FINANCIER

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Financièrement, les jeunes ont besoin de démarrer leur vie adulte sur des bases solides. Tout comme de bons parents le feraient, les agences tentent de fournir aux jeunes le soutien financier requis pour combler leurs besoins et les aider à atteindre leurs objectifs tout en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie (selon les régions où se situent les agences) en effectuant une révision annuelle.

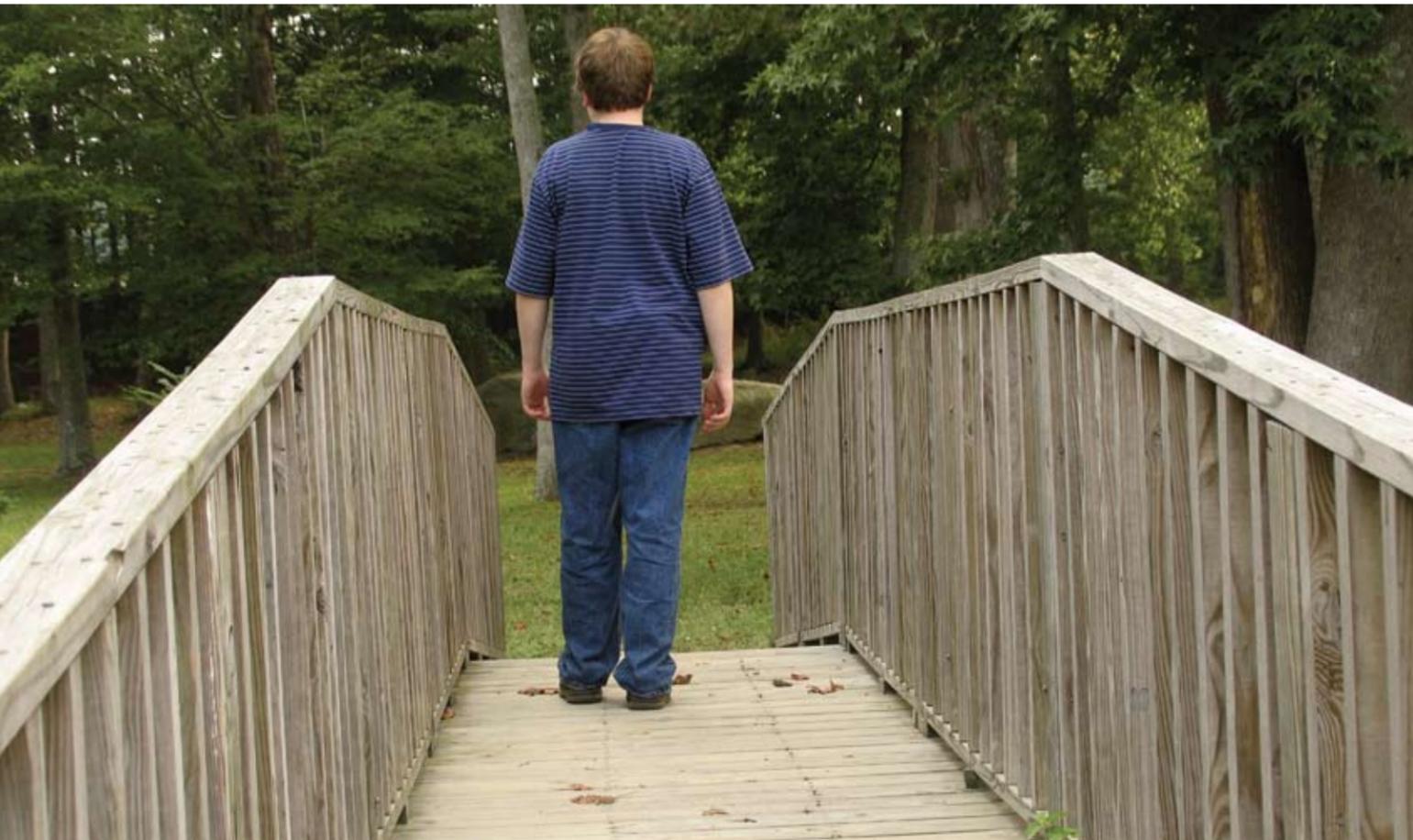
Ce que nous savons

- » D'une région à l'autre, et même d'une ville à l'autre, l'appui financier reçu par le jeune varie.
- » Les SEP et les allocations versées aux jeunes qui vivent seuls s'inspirent du modèle de l'aide sociale; les jeunes pris en charge ont besoin de plus que les montants typiquement offerts par l'aide sociale car ils ont besoin de se construire des bases solides.
- » Les enfants qui quittent le domicile parental reçoivent généralement de l'aide de leurs parents pour se procurer un mobilier ainsi que d'autres articles ménagers.
- » Les montants versés par les SEP se situent sous le seuil de la pauvreté (selon les indices des seuils de faible revenu et la mesure du panier de consommation).

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » qu'elles fournissent différents montants:
 - 725 \$ à 1000\$ par mois des SEP;
 - des allocations versées aux jeunes qui vivent seuls (généralement le même montant que les SEP);
 - pour le transport;
 - pour se vêtir (une fois par an ou par saison);
 - pour des activités communautaires;
 - pour son anniversaire et des cadeaux saisonniers;
 - pour des visites familiales;
 - pour un fonds de démarrage;





- pour l'achat d'un téléphone portable par mesure de sécurité (le jeune peut appeler ou contacter son intervenant par messages-textes);
- pour les frais d'installation de services à domicile; et
- pour un cadeau de graduation et les vêtements pour le bal de finissants.

» qu'elles fixent avec les jeunes des objectifs d'épargne quand ils travaillent et reçoivent des SEP. Certaines agences ont établi un plafond salarial au-delà duquel les jeunes ne sont plus admissibles à l'aide financière; d'autres discutent avec les jeunes et placent les montants dans des comptes d'épargne ou dans des fonds en fidéicommis.

» qu'elles déposent les fonds des SEP dans des comptes d'épargne pour jeunes lorsqu'ils ne respectent pas les responsabilités qui leur ont été assignées.

» qu'elles placent les versements des prestations de survivant et des fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels dans des comptes d'épargne auxquels ils auront accès à partir de l'âge de 21 ans; l'agence soutient également le jeune dans ses décisions quant à l'utilisation des fonds.

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Les jeunes qui reçoivent des fonds additionnels et liés à leurs besoins devraient être encouragés à placer ces fonds dans des comptes d'épargne (comptes d'épargne libre d'impôt ou des comptes d'épargne à investissements garantis et à taux d'intérêt élevé).
- » Chaque jeune pris en charge devrait disposer d'un compte d'épargne.
- » Tous les intervenants devraient bien connaître et comprendre les fonds des agences, ainsi que les programmes auxquels les jeunes ont accès. Cela assurera une certaine cohérence.
- » S'assurer d'une constance dans les montants versés aux jeunes en tenant compte du coût de la vie propre à chaque région.
- » Veiller à ce que les jeunes reçoivent des montants adaptés à leurs besoins en utilisant différentes mesures, dont celle des seuils de faible revenu. <http://www.statcan.ca/english/research/75F0002MIE/75F0002MIE2008004.pdf>



Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les jeunes requièrent davantage de soutien dans les périodes de transition. De bons parents fournissent un soutien personnalisé à mesure que les jeunes prennent davantage de responsabilités et évoluent à travers différentes étapes (premier emploi, premier appartement ou études post-secondaires). Le personnel des agences s'active pour aider les jeunes à créer et à maintenir des relations permanentes tout en développant des compétences pour gérer leur quotidien, compléter leurs études et composer avec différentes sphères de leur existence.

Ce que nous savons

- » Les périodes de transition sont des périodes critiques. Les jeunes ont besoin de relations continues ainsi que de pouvoir joindre une personne de confiance rapidement.
- » Les agences qui encouragent les jeunes à demeurer dans leur famille d'accueil jusqu'à l'âge de 21 ans offrent des ressources aux parents d'accueil et moins de ressources concentrées sur l'indépendance des jeunes qui quittent leur foyer (programmes ou personnel).
- » Tant que le noyau familial demeure le modèle principal de la majorité des jeunes, l'aide du personnel est requise pour aider les jeunes dans les périodes de transition et avec leurs aptitudes à gérer leur vie quotidienne.

Des idées novatrices: exemples de l'Ontario

Les agences rapportent:

- » que chaque intervenant continue à travailler avec son jeune et offre des services spécifiques liés à la transition. La stabilité et de la normalisation de leur relation est une priorité. Aucun autre travailleur n'intervient dans le processus de transition.
- » qu'elles disposent d'unités et d'équipes qui travaillent exclusivement avec les jeunes âgés de 16 à 21 ans qui quittent le système; le personnel de ces équipes se divise en différents titres –travailleurs de l'indépendance, spécialistes de l'indépendance, spécialistes de la transition, intervenants auprès des enfants et des jeunes, travailleurs sociaux, personnel administratif et superviseurs.
- » que l'intervenant principal du jeune demeure le même (avec la documentation et la responsabilité de la gestion de cas) et les intervenants additionnels offrent un soutien autour de questions propres au plan de service pour le jeune, telles que celles du logis ou des aptitudes à gérer sa vie quotidienne.
- » que les intervenants complètent une évaluation après 30 jours ainsi qu'un rapport de suivi tous les six mois.

- » que les dossiers des «intervenants de l'indépendance» sont classés selon un indice de 12 à 33, tout dépendant de l'étendue de leurs responsabilités.
- » qu'il existe une liste d'attente pour bénéficier des programmes et du soutien offert pour aider les jeunes à devenir indépendants.
- » que le personnel de ces programmes travaille selon des horaires flexibles, y compris les fins de semaine, et que les jeunes peuvent les joindre sur leur téléphone portable (ils disposent d'un numéro réservé à cet usage).



LES DROITS DES JEUNES

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les bons parents aident leurs enfants à comprendre leurs droits, et à se battre pour les conserver. Les agences tentent de fournir aux jeunes des ressources qui leur permettront de comprendre leurs droits et responsabilités, spécialement en ce qui a trait à la période de temps qui s'écoule entre le moment où ils fêtent leurs 18 ans et celui où ils quittent le système.

Ce que nous savons

- » Les jeunes âgés de moins de 18 ans peuvent trouver une brochure portant sur leurs droits et responsabilités dans les SAE;
- » Les jeunes âgés de plus de 18 ans n'ont pas accès à ce type de document;
- » Les jeunes âgés de plus de 18 ans devraient disposer d'un document qui traiterait de leurs droits et serait rédigé dans un langage simple et clair;
- » Les jeunes devraient être informés de l'existence de la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille;
- » Les jeunes doivent être encouragés à en apprendre davantage sur comment défendre leurs droits;
- » Les jeunes qui reçoivent des soins étendus ont affirmé qu'ils ne connaissaient pas leurs droits et qu'ils ne savent pas quels sont leurs recours s'ils sentent que leurs droits n'ont pas été respectés.

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Chaque agence devrait participer à l'élaboration d'un modèle de document qui détaillerait les droits et responsabilités des jeunes âgés de plus de 18 ans; le modèle devrait être adapté par chaque agence. Des suggestions:

Contenu

- Lignes directrices pour les accords de SEP dans un langage simple et clair;
- Procédures de la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille;
- Responsabilités des jeunes recevant les services;
- Coordonnées d'urgence dans les SAE;
- Coordonnées d'urgence dans la communauté;
- Descriptions des possibilités pour le jeune de s'impliquer à l'agence.

Distribution

- L'intervenant devrait remettre la brochure au jeune lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans. La brochure devrait être disponible à la réception et en ligne; les jeunes devraient confirmer qu'ils ont bel et bien reçu ces informations dans les accords des SEP.



ÉVALUATION

Qu'essayons-nous d'accomplir?

Les bons parents savent démontrer leurs aptitudes parentales avec différents enfants et jeunes. Connaître la nature des services, leur fonctionnement et leur durée peut aider à déterminer ce qui pourrait contribuer à les améliorer. Les agences doivent mesurer la portée des résultats pour bien comprendre l'impact et l'efficacité de leurs interventions et continuer à raffiner les services qu'ils offrent aux enfants et aux jeunes.

Ce que nous savons

- » Les recherches peuvent être complétées de façon rétrospective, échantillonnée ou longitudinale (prospective) ou encore continue.
- » On devrait pouvoir compter, au niveau provincial, sur une cueillette cohérente des statistiques concernant les résultats de concepts-clés tels que celui de la transition.⁵⁵
- » La nature des résultats contribue à déterminer si les services offerts aux jeunes répondent à leurs besoins.
- » Les études longitudinales des autres juridictions ont déjà utilisé des indices du niveau d'éducation, l'emploi, le revenu, la santé et à savoir si le jeune est parent ou non.

- » Il existe une étude longitudinale à grande échelle aux États-Unis (étude du Midwest) qui fournit une méthodologie pour des recherches de ce type.⁵⁶
- » Des partenaires corporatifs, communautaires et gouvernementaux potentiels utilisent les résultats de ce secteur dans leurs délibérations entourant leurs distributions de fonds.
- » Actuellement, très peu d'agences élaborent des recherches sur les résultats obtenus.
- » Actuellement, il n'y a pas de consensus sur ce qui définit un bon résultat pour un enfant ou un jeune pris en charge par l'État.

⁵⁵ Goodman et al., (2008)

⁵⁶ Courtney et al., (2007)

Des idées novatrices: autres juridictions

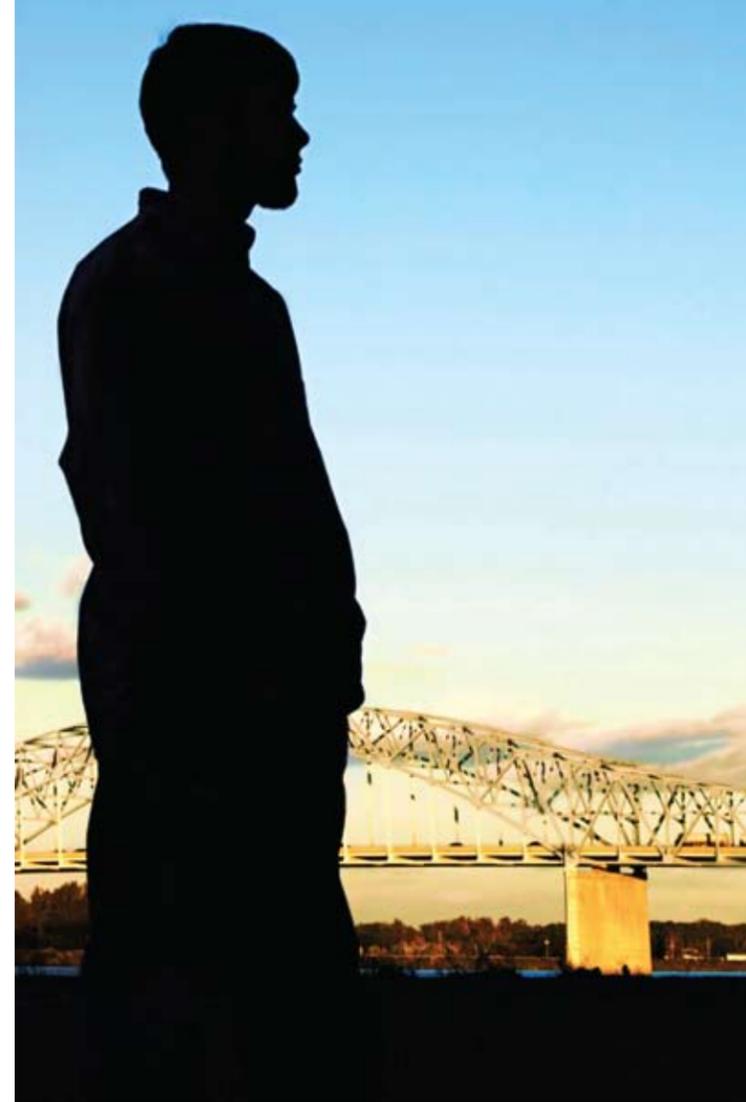
- » Aux États-Unis, des programmes assurent un suivi auprès de leurs ex-usagers afin d'établir les résultats qu'ils ont eu et ainsi augmenter la qualité des services qu'ils offrent.
- » Aux États-Unis, des organisations à la tête de programmes de stabilité documentent leurs réussites (pour lire des exemples: pages 10 et 11).
- » Le programme *First Place for Youth*, à Oakland, Californie, fait appel à un membre du personnel pour évaluer les progrès des jeunes au cours de la première année suivant leur sortie du programme. Cet employé effectue des entrevues au téléphone ou en personne après trois, six et douze mois suivant leur sortie du programme. L'évaluation consiste en une centaine de questions qui portent sur l'éducation, l'emploi, le logis, la santé mentale, le rapport système judiciaire et le recours aux ressources. Lorsque les numéros de téléphone ne sont pas en service, ils tentent de localiser les participants à l'aide d'autres contacts.
- » De nombreux sites utilisent les évaluations détaillées du comportement du programme *Jim Casey Opportunity Passport*. www.kidscount.org/kcnetwork/issues/documents/RIJimCaseYouthinformatiionshee1.pdf

Des idées sur lesquelles bâtir

- » Les agences pourraient considérer effectuer des évaluations à l'échelle régionale afin de compenser pour les coûts.

Outils

- » Visiter le <http://firstplaceforyouth.org/about/impact> pour observer un excellent exemple de la façon dont le matériel d'évaluation peut être utilisé.





CONCLUSION

Lorsqu'on lui a demandé quelles étaient ses craintes par rapport à l'avenir, un jeune a répondu avec la question suivante: «Est-ce que je vais me rendre aussi loin?»

L'idée de «bâtir des ponts» s'inspire de l'inquiétude de ce jeune. Et l'objectif ultime est clair. Nous souhaitons lui dire: «Oui, tu te rendras là, et tu t'y rendras en sécurité». En «**bâtissant des ponts**», nous l'aiderons à surmonter les difficultés qu'il a rencontrées.

Les ponts ont besoin de fondations. Les ingénieurs qui sont appelés à concevoir des ponts considèrent forcément que les fondations sont une priorité dans leur travail. S'ils sont privés de fondations solides, les ponts ne peuvent pas durer et deviennent dangereux pour chaque personne qui les utilise, de même que pour la société en général.

Les jeunes, qu'ils évoluent dans leur propre famille ou qu'ils soient pris en charge, ont besoin de fondations. Les bons parents savent qu'ils doivent fournir ces fondations à leurs enfants. Collectivement, c'est notre devoir de nous assurer que nous faisons la même chose pour les jeunes qui, sans être coupables de quoi que ce soit, nous ont été confiés. Nous sommes les ingénieurs qui créent les systèmes de construction et les fondations de nos jeunes.

«Cela m'éffraie. Je ressens beaucoup de stress et d'insécurité, et je me sens confus. Je me sens encore comme un enfant qui a besoin d'aide, d'encouragements et d'amour. Je ne suis pas encore prêt à partir et j'ai peur. Je suis triste et angoissé.»

«J'ai peur de ne pouvoir compter sur personne. De tout gâcher. J'ai peur que quelque chose de grave m'arrive et que personne ne vienne m'aider.»

«Vers qui vais-je pouvoir me tourner lorsque je me retrouverai isolé et sans aide?»⁵⁷

Ces voix, ce sont les voix des jeunes qui ont besoin d'un sentiment d'appartenance. Être pris en charge signifie généralement perdre ses liens avec sa famille biologique. Cela signifie aussi que lorsque les jeunes quittent leur famille d'accueil ou deviennent «trop vieux» pour être pris en charge, ils perdent tout sentiment d'appartenance. **Un sentiment dont ils ont pourtant tant besoin.**

C'est notre mission, notre responsabilité et notre privilège de bâtir les meilleurs «ponts d'appartenance» possible. Si nous abandonnons nos jeunes, les usagers de ces ponts, nous échouons à titre de société et nous ne pourrons jamais récolter les fruits des semences de notre jeunesse. Mais si nous l'outillons adéquatement et lui offrons de solides fondations, nous en récolterons tous les bénéfices.

⁵⁷Rapport *Youth Leaving Care* de l'AOSAE (2006), procès-verbaux des groupes de discussion de jeunes

Références

Alberta Children and Youth Initiative. (2006). *Guidelines for supporting successful transitions for children and youth*. Gouvernement de l'Alberta.

Ministère de l'Enfance et de la Famille de Colombie-Britannique, *Federation of Child and Family Services BC, Federation of BC Youth in Care Networks. Useful Tips for Youth Leaving Care*. Gouvernement de Colombie-Britannique.

Programmes Casey Family. (2001). *It's My Life. A framework for youth transitioning from foster care to successful adulthood*. Seattle, WA.

Courtney, M.E., Dworsky, A., Gretchen, R., Cusick, G.R., Havlicek, J., Perez, A. & Keller, T., 2007. *Midwest evaluation of the adult functioning of former foster youth: Outcomes at age 21*. Chapin Hall, Center for Children, Université de Chicago.

Children's Action Alliance. (2005). *Transitions building better lives for youth leaving foster care*. Phoenix, AZ.

Flynn, R. J. & Byrne, B. (avril 2005). *Overview and findings to date of research in the Ontario Looking after Children project*. *OACAS Journal*, 49(1).

Goodman, D., Anderson A. & Cheung, C. (octobre 2008). *The future of foster care: current models, evidence-based practice, future needs*. *Child Welfare Institute*, Société de l'aide à l'enfance de Toronto.

Henry, M. (15 juin 2007). Turfed at 21. *Toronto Star*, www.thestar.com

Looking After Children Ontario Provincial Report, An 5, Enfants âgés de 16 ans et plus. Septembre 2007.

Manglallan, S.S. & Dasher, S.H. (2008) *Workforce academy for youth: A community effort to support foster children*. Présenté à la conférence *Children, Youth and Families at Risk*, San Antonio, TX.

Modernizing income security for working age adults Project. (2005). Youth Leaving Care--How Do They Fare, Briefing Paper. (non publié)

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, *Quality Assurance and Accountability Branch*. (2008). *Child Welfare Review: Ontario's Crown wards including adoption probation: Summary report 2007*. Toronto.

Natis, G.D. (2002). *Extended care and maintenance and termination: When parents stop being parents*. Projet de recherche soumis à la School of Social Work en vue compléter partiellement les exigences pour le diplôme *Master of Social Work*, Université McMaster à Hamilton.

Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance. (2008). *Good Parenting for Youth In Care—Best Practices for Good Outcomes*, rédaction en cours. Non publié.

Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance et YouthCAN. (2007). *Agency profiles*. Non publié.

Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance. (2006). *Youth leaving care: An OACAS survey of youth and CAS staff*. AOSAE. Toronto.

Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance. (2008). *Gateways to success report: OACAS survey of the educational status of crown wards and former Crown wards, ages 16 to 21*. AOSAE. Toronto.

Oldmixon, S. (2007). *Issue brief: state policies to help youth transition out of foster care*. Washington DC.

Sécurité publique Canada. (2008). *Projet de qualification des jeunes (PQJ) Résumé de l'évaluation*. Ottawa: Sa Majesté la Reine du chef du Canada

Reid, C. & Dudding, P. (2006). *Building a future together: Issues and outcomes for transition aged youth*. Ottawa: Centre d'excellence pour le bien-être des enfants.

Rutman, D., Hubberstey, C. & Feduniw, A. (2007) *When youth age out of care—where to from there?*. Victoria, Initiatives de recherches, Social Change Unit, School of Social Work, Université de Victoria.

Projet *Sacramento County Ruby Slipper*. (2008) *There's no place like home: A guide to permanency options for foster youth*. Sacramento, California.

Statistique Canada (2006), *Le Quotidien, Recensement de 2006: Familles, état matrimonial, ménages et caractéristiques des logements*. Le mercredi, 12 septembre 2007.

Stein, M. & Munro E.R. (Eds.). (2008). *Young people's transitions from care to adulthood, international research and practice*. Philadelphie: Jessica Kingsley.

U.S. Department of Health and Human Services, Administration for Children and Families. (Juillet 2008). *Evaluation of the Life Skills Training Program: Los Angeles County*. Washington, D.C.

White, R., Child Welfare League of America. (2005). *Housing solutions for youth leaving foster care*. Présenté au NGA Center for Best Practices Institute pour *Youth Transitioning out of Foster Care*, Tampa, FL.

Sites web

<http://www.ballantinesbiz.com/everychild/emancipatingfosteryouthstatistics.htm>
Supporting THP + For California's Emancipating Foster Youth: A Compilation of Statistics.

<http://www.jimcaseyyouth.org/policy.htm> Programme *Opportunity Passport*

<http://www.fosteringchange.org>

<http://www.firstplaceforyouth.org> *The First Place Fund*, Oakland.

<http://www.traconline.org/trac.htm> Centre *Transition Resource Action*

<http://www.youthcomm.org/FCYU-Features/JanFeb2007/2007-01-06.htm> Article portant sur les différents programmes américains axés sur les compétences liées au mode de vie indépendant.

<http://www.sfilsp.org/home.html> Programme *San Francisco Independent Living Skills*

<http://www.conferenceboard.ca/HCP/Details/education/high-school-graduation-rate.aspx>
Le Conference Board du Canada, Éducatons et compétences, Taux de graduation au niveau secondaire.

PACTE DE LA STABILITÉ

Dans l'effort de justifier et maintenir un lien permanent entre un jeune et un adulte,

ADULTE OFFRANT SON SOUTIEN

s'engage à apporter un soutien spécifique et a été accepté en tant que fournisseur d'un tel soutien par

JEUNE

Confirmé en ce jour du _____ JOUR _____ MOIS _____ ANNÉE

Comme en témoigne _____

FACILITATEUR - FACILITATRICE

Le Pacte de la stabilité du Foster Club fait état de l'engagement entre un jeune et un adulte qui offre à ce dernier son soutien pour la vie, dans une relation s'apparentant à un lien familial.

Foster Club Le réseau national pour les jeunes en famille d'accueil | www.fosterclub.org

- Un foyer où rentrer durant les vacances
- Un endroit où faire la lessive
- Un endroit où rester en situation d'urgence
- Nourriture / repas occasionnels
- Des colis au collège
- Opportunité d'emploi
- Aide à la recherche d'emploi
- Conseils en orientation de carrière
- Recherche de logis
- Activités récréatives
- Mentorat
- Aide à l'éducation
- Relation / mariage / parentalité
- Transport
- Aide lors de rendez-vous médicaux
- Entreposage
- Motivation
- Quelqu'un avec qui parler de ses problèmes
- Un téléphone à utiliser
- Un ordinateur à utiliser
- Vêtements
- Soutien spirituel
- En cas de problèmes juridiques
- Expérience culturelle
- Déménagement en appartement
- Aide en / leçons de cuisine
- Visites de contrôle régulières
- Aide à la gestion des factures et des finances
- Aide en cas de dépendance à l'alcool ou à la drogue
- Soutien à la santé mentale
- Cosignataire
- Aide à la lecture de formulaires et autres documents complexes
- Projets mécaniques / de construction
- Entretien ménager
- Décoration intérieure
- Vote
- Bénévolet
- Trouver des ressources communautaires
- Sécurité et sécurité personnelle
- Gardiennage
- Fonds d'urgence
- Cercle d'amis / activités communautaires
- Défense des droits
- Référence
- Adoption
- _____
- _____

Notre Mission

En soutenant et représentant ses membres, l'AOSAE est le porte-étendard du bien-être des enfants en Ontario. Nous nous vouons à offrir un leadership de qualité visant l'excellence dans la prestation de services pour assurer la protection des enfants, tout en faisant la promotion de leur bien-être au sein de leur famille et de leur communauté.

75, rue Front Est, 2^e étage
Toronto, ON M5E 1V9
Tél. 416.987.7725
Télé. 416-366-8317
Sans Frais. 800.718.1797
www.oacas.org

